



***Profil sociodémographique de la zone sinistrée  
suite au tremblement de terre survenu au Maroc  
le 8 septembre 2023***

**Octobre 2023**

## Introduction

Les séismes, phénomènes naturels dévastateurs, ont un impact significatif sur les populations et les régions qu'ils touchent. Lorsqu'un séisme survient, il est essentiel de comprendre non seulement les aspects géologiques et géophysiques de l'événement, mais aussi les caractéristiques démographiques et socioéconomiques des zones affectées. Les caractéristiques démographiques, telles que l'âge, le genre, la taille et la composition des ménages, jouent un rôle fondamental dans la manière dont les individus et les communautés vivent un séisme. Les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes et les personnes handicapées peuvent avoir des besoins spécifiques en matière d'abri, de soins médicaux et de soutien psychosocial. En outre, les informations démographiques aident les autorités à estimer le nombre de personnes touchées par le séisme, à évaluer la capacité des infrastructures locales (hôpitaux, écoles, abris d'urgence) et à allouer efficacement les ressources nécessaires. L'analyse du profil démographique et socioéconomique permet également de mettre en lumière les inégalités existantes au sein d'une population.

### 1. Caractéristiques démographiques

#### *Populations et ménages*

Le territoire affecté par le séisme survenu au Maroc le vendredi 8 septembre 2023 présente une topographie majoritairement montagneuse (Haut-Atlas) s'étendant sur une superficie totale de 53.135 kilomètres carrés. Cette zone englobe un ensemble de cinq provinces et une préfecture, réparties au sein de quatre régions distinctes mais néanmoins limitrophes à savoir : les provinces d'Al Haouz et Chichaoua et la préfecture de Marrakech dans la région de Marrakech-Safi, la province d'Ouarzazate dans la région de Drâa-Tafilalet, la province de Taroudannt dans la région de Souss-Massa et enfin la province d'Azilal dans la région de Béni Mellal-Khénifra.

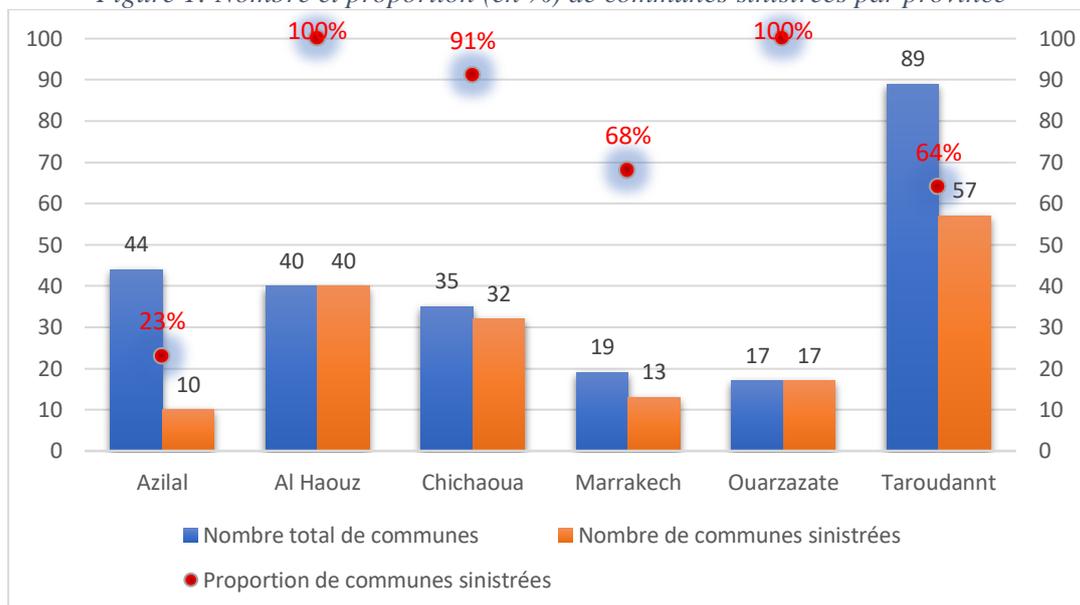
*Tableau 1: Organisation administrative des provinces et préfecture sinistrées*

Région	Province/préf.	Superficie (km <sup>2</sup> )	Nombre de communes urbaines	Nombre de communes rurales	Nombre total de communes	Nombre de communes sinistrées	Proportion de communes sinistrées (%)
Béni Mellal-Khénifra	Azilal	9 252	2	42	44	10	23
Marrakech-Safi	Al Haouz	6 012	3	37	40	40	100
	Chichaoua	7 123	2	33	35	32	91
	Marrakech	2 598	6	13	19	13	68
Drâa-Tafilalet	Ouarzazate	12 203	2	15	17	17	100
Souss-Massa	Taroudannt	15 947	8	81	89	57	64
	Total	53 135	23	221	244	169	69

Dans la région de Marrakech-Safi, outre la province d'Al Haouz qui a été la plus durement touchée avec 40 communes sinistrées, les provinces de Chichaoua et Marrakech ont également été affectées, avec respectivement 32 et 13 communes sinistrées. Dans la région de Drâa-Tafilalet, la province d'Ouarzazate compte 17 communes sinistrées. Dans la région de Souss-Massa, le tremblement de terre a touché 57 communes relevant toute de la province de

Taroudannt. Enfin, dans la région de Béni Mellal-Khénifra, le tremblement de terre a touché 10 communes relevant toute de la province d’Azilal.

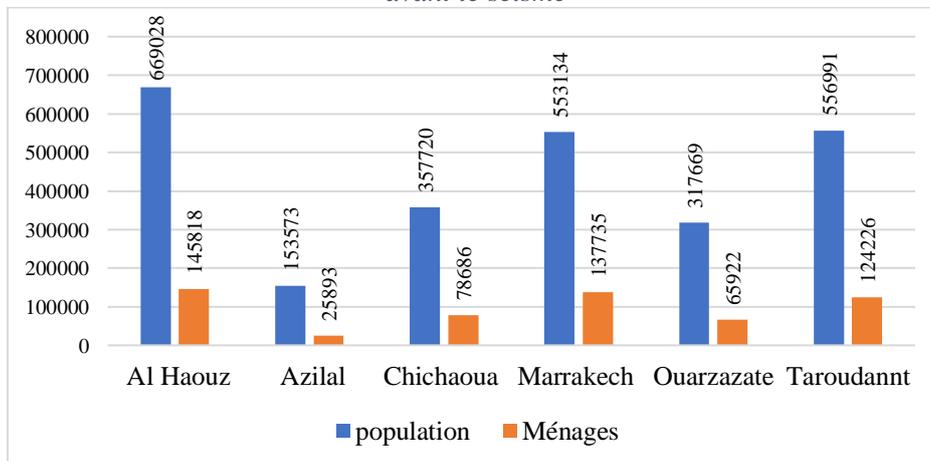
Figure 1: Nombre et proportion (en %) de communes sinistrées par province



Lors du recensement de 2014, cette zone abritait une population de plus de 2.402 millions d'habitants, répartis dans 475.928 ménages. À la veille du séisme, l'estimation de la population de l'ensemble du territoire sinistré faisait état de 2.608.115 personnes, soit un accroissement de 9% par rapport à 2014, résidant dans 578.280 ménages dont la taille moyenne avoisine 4,5 personnes.

Dans la province d’Al Haouz, épïcêtre du tremblement de terre, la totalité des communes, sont sinistrées. Les données d’avant le tremblement de terre indiquent que la population totale touchée par le tremblement de terre dans cette province s’élevait à 669.028 personnes en 2023. Chichaoua avait une population touchée de 357.720 personnes, Marrakech en comptait 553.134, Taroudannt totalisait 556.991 personnes et Ouarzazate comptait 317.669 personnes.

Figure 2: Effectif de la population et des ménages dans les zones sinistrées par province en 2023, avant le séisme

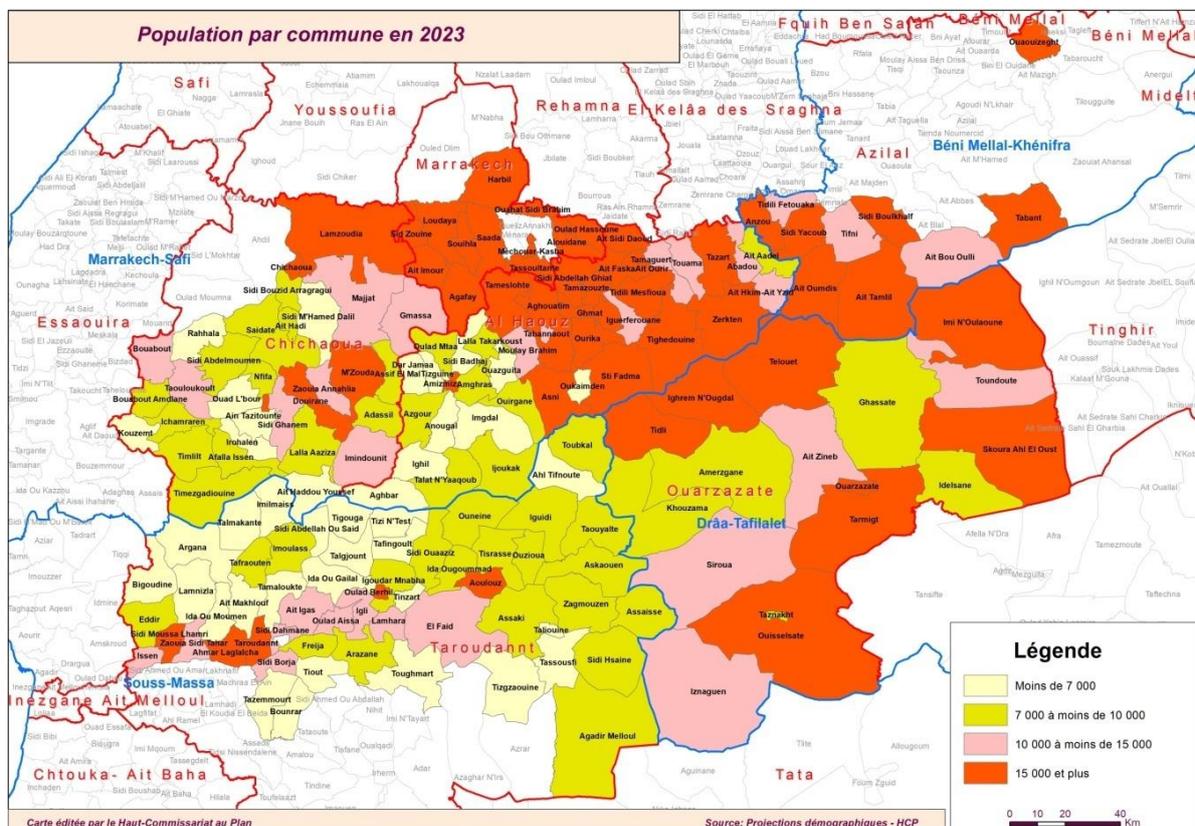


En ce qui concerne les ménages, les chiffres révèlent que la zone sinistrée de la province d'Al Haouz se composait la veille du sinistre d'un total de 145.818 ménages. Celle de Chichaoua en comptait 78.686, celle de Marrakech 137.735, Taroudannt en comptait 124.226 et enfin la province de Ouarzazate comportait 65.922 ménages.

Tableau 2: Répartition de l'effectif de la population et du nombre de ménages par zone sinistrée en 2014 et 2023

Province/préf.	Population 2014	Population 2023	Ménages 2014	Ménages 2023	Taille des ménages 2023
Azilal	148 593	153 573	23 477	25 893	5,9
Al Haouz	573 128	669 028	111 627	145 818	4,6
Chichaoua	328 290	357 720	65 809	78 686	4,5
Marrakech	511 512	553 134	112 764	137 735	4,0
Ouarzazate	297 502	317 669	54 959	65 922	4,8
Taroudannt	543 634	556 991	107 292	124 226	4,5
<b>Total</b>	<b>2 402 659</b>	<b>2 608 115</b>	<b>475 928</b>	<b>578 280</b>	<b>4,5</b>

À l'exception de l'arrondissement de Marrakech-Médina, qui comptait avant le sinistre une population de 130.460 habitants résidant dans 34.871 ménages, les autres localités de la zone sinistrée, dont près de 93% sont des communes rurales, affichent des effectifs de population n'excédant pas les cent mille habitants et variant de 2.992 personnes résidant dans 769 ménages dans la commune de Tiout à 82.118 habitants qui résident dans 21.753 ménages dans la municipalité de Taroudannt.



### ***Taille des ménages***

En 2023, la taille moyenne des ménages au sein des communes touchées par le sinistre s'établit à 4,5 individus, marquant une différence de 0,4 par rapport à la moyenne nationale (4,1 personnes). Cette mesure est la plus élevée dans le périmètre sinistré de la province d'Azilal, avec une moyenne de 5,9 personnes par ménage, tandis qu'elle est la plus faible dans la zone éprouvée de Marrakech, avec 4,0 personnes par ménage. Pour ce qui est de la province de Ouarzazate, la taille moyenne des ménages atteint 4,8 personnes, dépassant légèrement celle prévalant dans les provinces d'Al Haouz, de Chichaoua et Taroudannt, soit 4,5 personnes.

Au niveau communal, dans la zone sinistrée de la province d'Al Haouz, une variation importante est notée dans la taille moyenne des ménages d'une commune à l'autre. Elle varie de 3,7 personnes dans la commune d'Amizmiz à 6,1 personnes dans la commune rurale d'Ait Hkim-Ait Yzid, mettant ainsi en lumière des disparités substantielles en ce qui concerne la composition des foyers familiaux entre ces communes.

Les communes sinistrées de Marrakech-Médina et Méchouar-Kasba présentent des ménages de petite taille (3,7 et 3,8 personnes), comparées à certaines zones rurales ou moins urbanisées, reflète, entre autres, de l'influence de l'urbanisation sur la dimension des ménages.

Au sein des communes touchées par le sinistre dans la province d'Azilal, on observe des variations significatives dans la taille moyenne des ménages d'une commune à l'autre, allant de 4,2 personnes dans la commune d'Ouaouizeght à 7,5 personnes dans la commune rurale d'Ait Bou Oulli. En revanche, au sein de la province de Chichaoua les variations en termes de taille des ménages sont relativement modérées (de 4,0 à 5,6 en moyenne) et la plupart des communes ont des tailles de ménages similaires, avec seulement des variations légères.

La province de Taroudannt présente une variation de la taille des ménages allant de 3,8 à 5,9 en moyenne. Les variations notables dans la taille des ménages indiquent des conditions socio-économiques diverses à l'intérieur de la province. Les communes de Taroudannt et Tiout présentent la taille moyenne de ménage la plus basse, tandis que certaines communes plus petites se distinguent par des tailles de ménages plus élevées comme c'est le cas pour la commune de Ait Igas (5,5 personnes) ou encore Tisrassa (5,9 personnes).

Dans la province de Ouarzazate, les tailles de ménages varient de manière significative, allant de 4,1 à 6,0 en moyenne. Ces variations reflètent une grande diversité démographique qui peut être liée à des facteurs géographiques et économiques spécifiques à la province. Imi N'Oulaoune est la commune qui se distingue par la taille moyenne des ménages la plus élevée (6 personnes) tandis que le municipalité de Ouarzazate affiche la taille moyenne des ménages la plus faible (4,1 personnes).

### ***Densité de population***

Les données sur la densité des zones sinistrées en 2023, permettent de constater que celle de la préfecture de Marrakech est la plus élevée atteignant 364 habitants par kilomètre carré suivie de celle de la province d'Al Haouz qui vaut 111 personnes par kilomètre carré. La zone sinistrée de Ouarzazate enregistre une faible densité de 26 habitants par kilomètre carré et les zones sinistrées de Taroudannt, Azilal et Chichaoua connaissent des densités de population modérées qui valent respectivement 52, 58 et 59 habitants par kilomètre carré.

Le périmètre sinistré de la province d'Al Haouz présentait avant le séisme une disparité notable en termes de densité de population entre ses zones urbaines et rurales. En effet, dans les zones urbaines de ce périmètre, la densité de population varie de 664 habitants par kilomètre carré dans la municipalité d'Amizmiz à presque 1.180 dans Ait Ourir, témoignant ainsi d'une concentration relativement élevée de résidents.

En revanche, dans les zones rurales sinistrées de la province d'Al Haouz, cette densité, quoique nettement moins forte que dans les communes urbaines, varie considérablement, oscillant entre 20 habitants par kilomètre carré dans la commune rurale d'Amgdal et 269 habitants par kilomètre carré dans celle d'Ait Faska. Cette diversité dans la densité de population reflète les différences d'occupation du territoire et d'agencement des habitations au sein de la province.

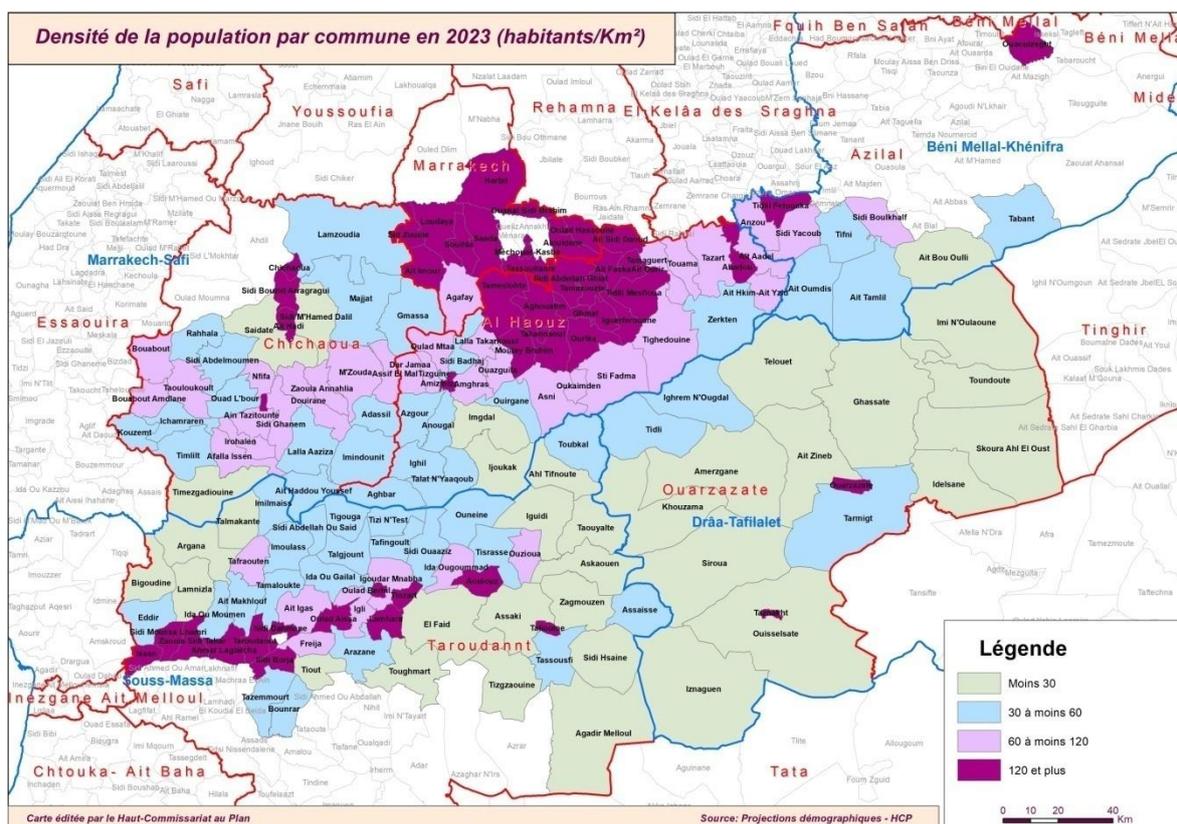
Dans la zone sinistrée de la province de Chichaoua, la densité de population présente également des variations significatives entre les deux milieux de résidence atteignant 1.890 habitants par kilomètre carré dans la municipalité urbaine d'Imintanoute. En milieu rural par contre, la densité maximale approche les 154 habitants par kilomètre carré dans la commune rurale de Ait Hadi, atteignant ainsi un niveau relativement élevé. En contraste, la commune rurale de Saidate affiche la densité de population la plus basse de la zone rurale sinistrée de cette province, s'établissant à seulement 19 habitants par kilomètre carré. Ces faibles écarts dans la densité démontrent une répartition relativement plus homogène de la population au sein des communes rurales sinistrées de la province de Chichaoua.

Dans la province de Taroudannt, la densité de population des communes rurales sinistrées est généralement faible. En effet, dans les deux-tiers des communes, elle ne dépasse pas 55 habitants par kilomètre carré. En revanche, dans les communes urbaines de Taroudannt et Oulad Berhil, elle atteint respectivement 870 et 1.286 habitants par kilomètre.

La commune de Marrakech-Médina se distingue avec une densité de population exceptionnellement élevée de 20.053 habitants par kilomètre carré, ce qui est cohérent avec le caractère densément peuplé de la ville de Marrakech.

En ce qui concerne la zone sinistrée d'Azilal, la densité de population demeure relativement la plus modeste, ne dépassant guère les 132 habitants par kilomètre carré dans la commune de Tidili Fetouaka. De plus, elle affiche un minimum assez bas, soit 27 habitants par kilomètre carré, dans la commune de Ait Bou Oulli. Cette variation témoigne de la nature étendue et souvent peu densément peuplée de la zone sinistrée de la province d'Azilal.

Dans la province de Ouarzazate, la densité de population des communes rurales sinistrées est généralement assez faible. En effet, elle ne dépasse pas un maximum de 49 habitants par kilomètre carré, enregistré dans la commune de Tarmigt. De plus, elle affiche un minimum très bas, soit 8 habitants par kilomètre carré, dans la commune de Ghassate. En revanche, dans les communes urbaines de Taznakht et Ouarzazate, elle atteint respectivement 506 et 1.484 habitants par kilomètre.



### Répartition par grands groupes d'âge

L'analyse de la répartition démographique par grand groupe d'âge offre un aperçu essentiel des dynamiques démographiques au sein des provinces sinistrées, ce qui est essentiel pour la planification des politiques publiques, l'allocation des ressources et la réponse aux besoins spécifiques de ces populations dans le contexte du séisme.

D'après les résultats du dernier recensement, la population en âge de travailler (tranche d'âge de 15 à 59 ans) représente une proportion relativement importante dans toutes les zones des provinces sinistrées (entre 56,1% dans la zone sinistrée de la province d'Azilal et 61,6% dans la zone sinistrée de la préfecture de Marrakech).

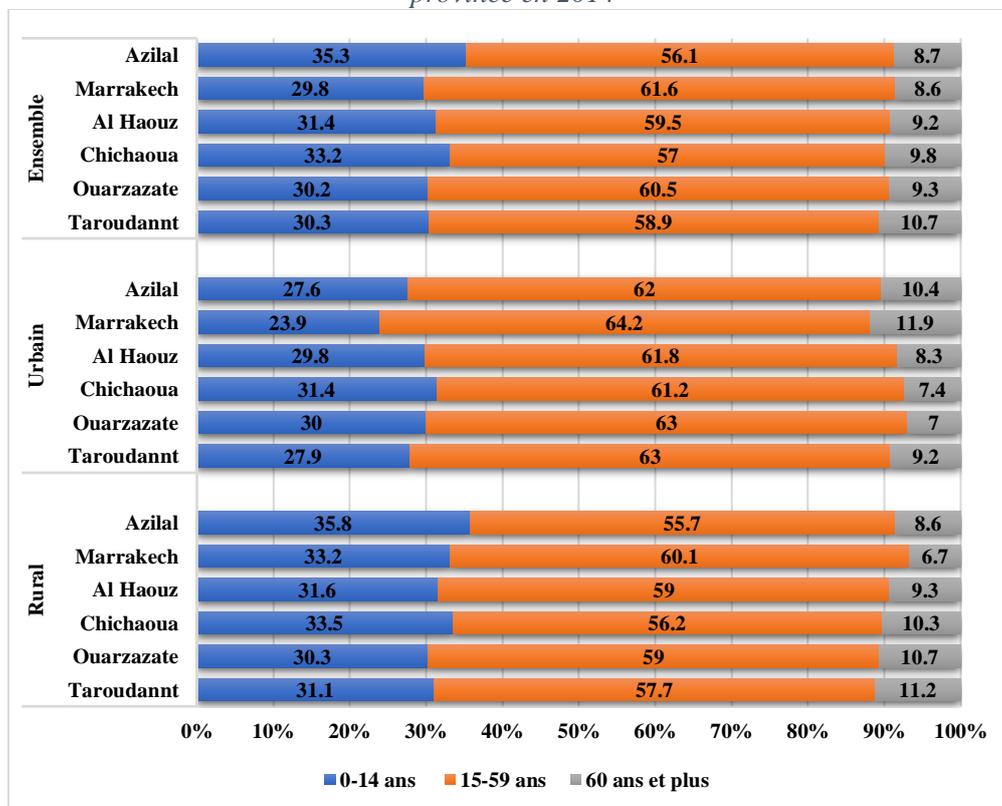
Les données mettent par ailleurs en évidence des tendances de vieillissement de la population plus prononcée dans certaines provinces sinistrées que dans d'autres. Par exemple, la zone sinistrée de la province de Taroudannt affiche la plus grande proportion de personnes âgées de 60 ans et plus, avec 10,7% de sa population globale tandis que celles de la préfecture de Marrakech et de la province d'Azilal affiche la plus faible proportion, avec respectivement 8,6% et 8,7% de la population.

En 2014, les zones sinistrées des provinces d'Azilal, de Chichaoua et d'Al Haouz ont des populations légèrement plus jeunes par rapport à celles de la préfecture de Marrakech et des provinces de Ouarzazate et Taroudannt. La part des enfants âgées de 0 à 14 ans y constituent respectivement 35,3%, 33,2% et 31,4%.

Le développement urbain plus avancé et la migration de la population active vers la préfecture de Marrakech font que sa zone sinistrée se distingue par la plus faible proportion de jeunes de

0 à 14 ans parmi toutes les provinces sinistrées (29,8% dans l'ensemble des deux milieux et 23,9% en milieu urbain).

Figure 3: Structure (en %) par grands groupes d'âges de la population des zones sinistrées par province en 2014



La comparaison entre les milieux de résidence permet de constater que les zones urbaines sinistrées ont généralement une proportion plus élevée de personnes en âge de travailler (15 à 59 ans) par rapport aux zones rurales sinistrées, ce qui peut être lié à l'attraction des centres urbains pour l'emploi et les opportunités économiques. En revanche, les zones rurales sinistrées présentent une proportion plus élevée de jeunes, reflétant des taux de natalité plus élevés et des opportunités économiques limitées. A titre d'exemple, dans la zone sinistrée de la province d'Azilal, la proportion de jeunes en milieu rural (35,8%) est de plus de 8 points de pourcentage plus élevée que celle en milieu urbain (27,6%).

Signalons aussi que les zones rurales sinistrées ont généralement une proportion plus élevée de personnes âgées de 60 ans et plus par rapport aux zones urbaines. Toutefois la zone sinistrée de la province d'Azilal échappe à cette règle puisque la population âgée de 60 ans et plus y atteint 10,4% en milieu urbain contre 8,6% en milieu rural.

Il est également important de noter qu'une part significative de la population, dépassant les 30%, se situe dans la tranche d'âge de 0 à 14 ans dans presque 70% des communes sinistrées, indiquant ainsi une population relativement jeune dans ces zones.

### Langues parlées

En raison de sa diversité culturelle, la population marocaine, d'après les résultats du RGPH 2014, utilise cinq langues principales. Au niveau national, la Darija est parlée par 90,9% de la population, tandis que 14,1% utilisent la langue Tachelhit, et 12,8% parlent les trois autres

langues de Tamazight, Tarifit et Hassania (représentant respectivement 7,9%, 4% et 0,8% de la population municipale).

Si la Darija est la langue la plus répandue au niveau national, elle ne prédomine pas dans les zones touchées par le séisme. Selon le RGPH 2014, la population de ce périmètre parle la Darija mais aussi dans une large mesure le Tachelhit, qui est en fait la langue maternelle des habitants de la majorité des communes sinistrées. En effet, dans ces zones sinistrées, 66,9% de la population utilise la Darija, 64,7% utilisent le Tachelhit, 2,1% parlent le Tamazight et seulement 0,1% utilisent les deux autres langues, à savoir Tarifit et Hassania.

*Tableau 3: Langues locales utilisées dans les zones sinistrées par province et dans l'ensemble du Maroc en 2014 (en %)*

Province/préf.	Darija	Tachelhit	Tamazight	Autre
<b>Azilal</b>	<b>42,1</b>	<b>75,1</b>	<b>23,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Al Haouz</b>	<b>58,6</b>	<b>85,9</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>
<b>Chichaoua</b>	<b>60,2</b>	<b>75,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>
<b>Marrakech</b>	<b>99,2</b>	<b>14,6</b>	<b>0,7</b>	<b>0,2</b>
<b>Ouarzazate</b>	<b>59,2</b>	<b>80,5</b>	<b>2,7</b>	<b>0,2</b>
<b>Taroudannt</b>	<b>60,2</b>	<b>71,8</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>
<b>Zone sinistrée</b>	<b>66,9</b>	<b>64,7</b>	<b>2,1</b>	<b>0,1</b>
<b>Maroc</b>	<b>90,9</b>	<b>14,1</b>	<b>7,9</b>	<b>4,8</b>

Au niveau provincial, les données du RGPH 2014 montrent que les communes sinistrées de la province de Marrakech sont les seules à adopter la Darija comme langue principale. Dans ces communes, 99,2% des habitants utilisent la Darija, tandis que seulement 14,6% utilisent le Tachelhit. Ainsi, à l'exception de la zone sinistrée de la province de Marrakech, toutes les autres zones provinciales sinistrées privilégient le Tachelhit comme première langue parlée. Les zones sinistrées d'Azilal, Ouarzazate, Al Haouz, Chichaoua et Taroudannt présentent des pourcentages d'utilisation du Tachelhit variant de 71,8% dans la province de Taroudannt à 85,9% dans Al Haouz, tandis que la proportion de citoyens utilisant la Darija par province varie de 42,1% dans la zone sinistrée d'Azilal à 60,2% dans celles de Chichaoua et Taroudannt.

Au niveau communal, Outre les communes sinistrées de Marrakech dont la quasi-totalité de la population parle la Darija (plus de 99%), la grande majorité des communes sinistrées (plus de 75%) parlent le Tachelhit comme première langue. Cependant, il est important de noter que quelques communes, telles que Sidi Badhaj, Oulad Mtaa, Tameslohte, Lalla Takarkoust, Tahannaout et Aghouatim dans la province Al Haouz, la municipalité de Chichaoua, la commune de Lamzoudia ou encore Majjat dans la province de Chichaoua, Idelsane dans la province de Ouarzazate, ainsi que la municipalité de Taroudannt et les communes de Issen, Sidi Moussa Lhamri ou encore Zaouia Sidi Tahar dans la province de Taroudannt adoptent à plus de 95% la Darija comme langue principale.

Il convient de noter que de nombreuses communes sinistrées comptent des habitants bilingues, maîtrisant à la fois le Tachelhit et la Darija, en raison de facteurs historiques, culturels et sociaux favorisant le bilinguisme au sein de ces communautés.

En conclusion, la langue Tachelhit est la première langue parlée dans la plupart des provinces et communes sinistrées, autrement dit une forte présence de locuteurs en cette langue dans ces zones est à prendre en considération.

## 2. Analphabétisme et scolarisation des enfants

Les résultats du RGPH de 2014 révèlent que le taux d'analphabétisme dans la zone sinistrée est au-dessus du niveau national avec 41,2% contre 32,2%. En outre, les communes sinistrées de la province d'Azilal et celles de Chichaoua présentent des taux d'analphabétisme les plus élevés dépassant les 50%, tandis que les communes sinistrées d'Al Haouz et de Taroudannt ont des taux modérés (44,1% et 41,8% respectivement). Quant aux communes sinistrées de la préfecture de Marrakech, celles-ci ont un taux d'analphabétisme faible de l'ordre de 32,4% proche du taux national. Les résultats mettent également en évidence des disparités selon sexe. En effet, l'analphabétisme touche plus les femmes que les hommes dans ces zones, surtout dans les provinces d'Azilal et de Chichaoua où les taux franchissent le cap de 60%.

Tableau 4: Taux d'analphabétisme des communes sinistrées par province et de l'ensemble du Maroc en 2014 (zn %)

Province/Préf.	Homme	Femmes	Ensemble
Azilal	39,1	64,0	51,4
Al Haouz	32,1	56,6	44,1
Chichaoua	39,7	62,2	51,1
Marrakech	23,4	41,4	32,4
Ouarzazate	20,9	45,6	33,9
Taroudannt	29,0	53,4	41,8
Zone sinistrée	29,6	52,4	41,2
Maroc	22,2	42,1	32,2

Selon les communes, le taux d'analphabétisme varie considérablement entre 16,8%, enregistré à la municipalité de Ouarzazate, et 67,1% enregistré à la commune Bouabout Amdlane dans la province de Chichaoua. En plus, les taux d'analphabétisme dépassent les 50% dans 72 communes, soit 42,6% de l'ensemble des communes sinistrées, réparties sur 5 provinces : 24 communes dans la province de Chichaoua, 22 communes dans la province de Taroudannt, 18 communes dans la province d'Al Haouz, 6 communes dans la province d'Azilal et 2 communes dans la province de Ouarzazate. Quant aux communes de la préfecture de Marrakech, les taux d'analphabétisme dans cette zone enregistre un maximum de 45,9%.

Ces résultats vont de pair avec le niveau scolaire observé dans la région. En effet, les données du RGPH de 2014 révèlent que 44,4% de la population de la zone sinistrée n'ont aucun niveau d'étude, 5% ont le niveau préscolaire, 32,4% ont le niveau d'étude primaire, 10,3% ont le niveau secondaire collégial, 5,2% ont le niveau secondaire qualifiant, et seulement 2,7% ont le niveau supérieur. Selon les provinces, Azilal se hisse parmi celles ayant un pourcentage élevé des personnes n'ayant aucun niveau d'étude (54,1%) et parmi celles ayant les pourcentages les plus faibles des personnes ayant le niveau supérieur, alors que la préfecture de Marrakech sort du lot avec seulement 36,4% de la population n'ayant aucun niveau d'étude.

Tableau 5: Niveau scolaire de la population (10 ans et plus) des communes sinistrées par province et de l'ensemble du Maroc en 2014 (en %)

Province/préf.	Néant	Pré-scolaire	Primaire	Secondaire collégial	Secondaire qualifiant	Supérieur	Total
Azilal	54,1	3,9	30,7	7,2	2,7	1,5	100,0
Al Haouz	47,0	5,6	32,6	9,4	3,7	1,7	100,0
Chichaoua	53,2	5,0	30,8	6,8	2,6	1,6	100,0
Marrakech	36,4	4,9	31,8	14,8	8,5	3,6	100,0
Ouarzazate	38,0	5,4	32,3	12,2	7,7	4,4	100,0
Taroudannt	45,1	4,5	34,2	9,1	4,4	2,7	100,0
Zone sinistrée	44,4	5,0	32,4	10,3	5,2	2,7	100,0
Maroc	36,9	4,7	28,0	14,3	10,0	6,1	100,0

En plus, presque la moitié des communes sinistrées affichent des proportions élevées, dépassant les 50%, des personnes n'ayant aucun niveau scolaire. La commune de Bouabout Amdlane se démarque par la proportion la plus élevée des personnes n'ayant aucun niveau scolaire (64,7%) et parmi celles ayant les plus faibles proportions des personnes ayant le niveau secondaire collégial ou qualifiant et le niveau supérieur : 0,8%, 0,2%, 0,3% respectivement. Quant à la municipalité de Ouarzazate, celle-ci se démarque plutôt par une proportion relativement élevée des personnes ayant le niveau secondaire collégial (17,3%), le niveau secondaire qualifiant (16,6%) et le niveau supérieur (9,9%).

Aussi, il est à noter que le taux de scolarisation de l'ensemble de la zone sinistrée est de l'ordre de 95% qui est presque du même niveau que la moyenne nationale. Selon les provinces, Ouarzazate, Marrakech, et Taroudannt affichent les taux de scolarisation les plus élevés de 96,7%, 96,4% et 95,9% respectivement, tandis qu'Al Haouz, Chichaoua et Azilal affichent les taux de scolarisation les plus faibles de 94,7%, 92% et 91,7% respectivement. Les taux de scolarisation selon le sexe diffèrent et enregistrent un gain pour les garçons. Des écarts considérables sont observés dans la province d'Azilal avec une différence de 3,4 points : 93,4% pour les garçons contre 90% pour les filles et à Chichaoua d'une différence de 2,7 points : 93,3% pour les garçons contre 90,6% pour les filles. Toutefois, il faut signaler que pour la préfecture de Marrakech, certes le taux de scolarisation des garçons est supérieur à celui des filles, mais la différence est minime (moins d'un point).

Tableau 6: Taux de scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans des communes sinistrées par province et de l'ensemble du Maroc en 2014 (en %)

Province/Préf.	Garçon	Fille	Ensemble
Azilal	93,4	90,0	91,7
Al Haouz	95,6	93,7	94,7
Chichaoua	93,3	90,6	92,0
Marrakech	96,8	96,0	96,4
Ouarzazate	97,3	96,0	96,7
Taroudannt	96,7	95,0	95,9
Zone sinistrée	95,8	94,1	95,0
Maroc	95,7	94,4	95,1

Selon les communes sinistrées, le taux de scolarisation varie de 78,6%, enregistré à la commune d'Ichamraren de la province de Chichaoua, à 99,2% enregistré à la commune de

Taliouine de la province de Taroudant. Selon les provinces, le taux de scolarisation varie de 87,6% à 97,5% dans Azilal, de 85,1% à 98,6% dans Al Haouz, de 78,6% à 97,3% dans Chichaoua, de 93,9% à 97,5% dans Marrakech, de 92,1% à 98,8% dans Ouarzazate et de 89,4% à 99,2% dans Taroudant.

### 3. Etat de santé

Le constat de l'état de santé de la population s'opère par le biais du Recensement de 2014, à travers l'évaluation du handicap ou du degré de contraintes que chaque individu éprouve dans la conduite de ses activités quotidiennes. Ainsi, une personne est classifiée comme étant en situation de handicap dès lors qu'elle se trouve dans l'incapacité ou qu'elle rencontre d'importantes entraves à la réalisation de ses routines de vie, au sein d'au moins un des domaines de la santé, à savoir la vision, l'audition, la mobilité, les capacités cognitives, les soins corporels et la communication.

En 2014, le taux de prévalence du handicap au niveau de l'ensemble de la zone sinistrée s'élève à 5,2%, soit une légère différence de 0,1 en comparaison avec la prévalence du handicap à l'échelle nationale (5,1%).

Certes le handicap touche toutes les zones provinciales sinistrées mais une disparité significative est observée entre ces zones. En effet, les zones sinistrées d'Azilal et Ouarzazate connaissent la prévalence la plus basse avec des taux de 4,6% et 4,7% respectivement, tandis que Chichaoua connaît la prévalence la plus élevée avec un taux de 5,8% (supérieur au taux national avec une différence de 0,7%).

Tableau 7: Taux de prévalence du handicap (en %) des provinces sinistrées en 2014

Zone sinistrée	Taux de prévalence du handicap (%)
Azilal	4,6
Al Haouz	4,9
Chichaoua	5,8
Marrakech	5,6
Ouarzazate	4,7
Taroudant	5,4
Zone sinistrée	5,2
Maroc	5,1

Au niveau communal, dans la zone sinistrée de la province d'Azilal, trois communes sont les plus touchées par le Handicap à savoir Tidili Fetouaka, Ouaouizegth et Sidi Boukhalf. Le handicap est présent dans ces trois communes avec une prévalence de 7,3%, 5,6% et 5,6% respectivement. A l'inverse la commune d'Ait Bou Oulli affiche un taux très faible de 2,9% seulement.

Au niveau de la province d'Al Haouz, la prévalence du handicap est très importante dans la commune rurale Sidi Badhaj (9%) suivie par les communes rurales Tizguine, Talat N'Yaaqoub et Oulad Mtaa avec respectivement des taux de prévalence de 8,4%, 7,5% et 7,4%. A l'opposé, les taux de prévalence du handicap les plus faibles sont observés dans les communes rurales Tighedouine et Oukaimden et dans la municipalité Tahannaout, soit respectivement 3,1%, 3,1% et 3,2%.

Au niveau de la zone sinistrée de Chichaoua, on constate que le taux de prévalence du handicap est le plus élevé dans la commune rurale de Bouabout Amdlane (9,4%), suivie par les communes rurales d'Ait Hadi et de Timezgadiouine, avec respectivement 8,3% et 7,8%. À l'inverse, la commune rurale d'Imindounit présente le taux de prévalence du handicap le plus bas, s'élevant à 2,3%, suivi par la municipalité de Chichaoua, qui affiche un taux de 4,2%.

À Marrakech, deux entités administratives, à savoir la commune rurale de Oulad Hassoune et l'arrondissement de Marrakech-Médina, sont particulièrement touchées par le phénomène du handicap, présentant des taux de prévalence relativement élevés, soit respectivement 9,3% et 8%.

Au niveau de Ouarzazate, les communes rurales de Iznaguen et Khouzama affiche le taux de prévalence du handicap le plus élevé, atteignant 7,7%, suivie des communes rurales de Ghassate, et Ouisselsate, qui présentent respectivement des taux de prévalence de 6,7% et 6,5%. En revanche, la municipalité de Taznakht enregistre le taux de prévalence du handicap le plus bas, soit 2,9%, suivie de la municipalité de Ouarzazate et de la commune rurale de Tidili, qui affichent respectivement des taux de 3,3% et 3,9%.

Au niveau de Taroudannt, la commune rurale de Tizi N'Test présente le taux de prévalence du handicap le plus élevé, atteignant 11,1%, suivie des communes rurales de Tisrasse, Tassoufi, Bounrar et Bigoudine, qui présentent respectivement des taux de prévalence de 9,8%, 9,4%, 9,4% et 9,3%. En revanche, la commune rurale Igoudar Mnabha enregistre le taux de prévalence du handicap le plus bas, soit 3,4%, suivie de la commune rurale de Ouneine et Ait Igas, qui présentent toutes les deux un taux de prévalence du handicap de 3,5%.

#### **4. Habitat et condition d'habitation**

##### ***Type d'habitat***

Les données du RGPH 2014 révèlent qu'au niveau de l'ensemble de la zone sinistrée, près de la moitié (50,8%) des ménages habitent dans un logement de type rural et 44,2% des ménages habitent dans une maison marocaine. Les autres types de logement sont quasi-inexistants dans la zone sinistrée.

Au niveau provincial, 73,5% des ménages habitent dans un logement de type rural dans les communes sinistrées de la province de Chichaoua. De plus, à l'exception des municipalités urbaines de Chichaoua et d'Imintanoute où presque 9 ménages sur 10 habitent une maison marocaine (88,4% et 90,1% respectivement), le logement de type rural est le type d'habitat qui prédomine toutes les autres communes sinistrées de la province de Chichaoua, dont notamment Imindounit (98,9%), Kouzemt (97,6%), Ait Haddou Youssef (97,4%), Bouabout Amdlane (96,8%) et Ichamraren (96,5%).

Pour l'ensemble des communes sinistrées de la province d'Azilal, 67,9% des ménages habitent dans un logement de type rural. La proportion des ménages qui habitent ce type de logement varie de 35,3% à la commune d'Anzou (où 63,8% de ces ménages habitent dans une maison marocaine), à 99,4% à la commune d'Ait Bou Oulli.

En ce qui concerne les communes sinistrées de la province d'Al Haouz, 58,9% des ménages habitent dans un logement de type rural. La proportion des ménages qui habitent ce type de

logement varie de 3,3% à la municipalité de Tahannaout (où 88,8% de ces ménages habitent dans une maison marocaine) à 96,9% à la commune d'Aghbar.

Le type d'habitat maison marocaine reste le plus présent dans les communes sinistrées de la préfecture de Marrakech avec 59,8%, et la proportion des ménages qui y habitent varie de 7,3% à la commune rurale d'Ait Lamour à 92,7% à l'arrondissement de Marrakech-Médina et 93,3% à la municipalité de Méchouar-Kasb.

Quant aux deux provinces de Ouarzazate et de Taroudannt, les données du RGPH 2014 révèlent que dans les communes sinistrées de ces provinces, la proportion des ménages qui habitent un logement de type rural est équivalente à la proportion des ménages qui habitent une maison marocaine, soit respectivement 46,9% et 46,6% aux communes sinistrées de Ouarzazate, et 47,1% et 47,6% aux communes sinistrées de Taroudannt.

*Tableau 8 : Type de logement (en %) dans les communes sinistrées par province et l'ensemble du Maroc en 2014*

Province/Préf.	Type de logement						Total
	Villa	Appartement	Maison marocaine	Habitat sommaire	Logement de type rural	Autre	
Azilal	0,6	0,1	30,3	0,5	67,9	0,7	100
Al Haouz	0,9	0,5	38,8	0,4	58,9	0,5	100
Chichaoua	0,7	0,6	24,4	0,4	73,5	0,5	100
Marrakech	1,7	4,0	59,8	1,9	31,4	1,2	100
Ouarzazate	1,9	3,7	46,6	0,2	46,9	0,7	100
Taroudannt	1,0	2,7	47,6	0,6	47,1	1,0	100
Zone sinistrée	1,2	2,2	44,2	0,8	50,8	0,8	100
Maroc	3,2	11,6	56,8	4,5	22,8	1,0	100

### *Statut d'occupation du logement*

La répartition des ménages des communes sinistrées selon le statut d'occupation du logement fait apparaître que 84,9% des ménages sont propriétaires de leur logement, dépassant la moyenne nationale qui est de l'ordre de 71,9%. De plus, la proportion des ménages propriétaires de leur logement de quatre provinces dépasse la moyenne de la zone sinistrée, il s'agit de Taroudannt (86,3%), d'Al Haouz (90,9%), de Chichaoua (91,2%) et d'Azilal (93%).

*Tableau 9: Statut d'occupation du logement (en %) dans les communes sinistrées par province et l'ensemble du Maroc en 2014*

Province/Préf.	Statut d'occupation du logement (%)			Total
	Propriétaire	Locataire	Autre	
Azilal	93,0	3,2	3,8	100
Al Haouz	90,9	4,2	4,9	100
Chichaoua	91,2	3,7	5,1	100
Marrakech	74,3	17,4	8,4	100
Ouarzazate	80,6	11,9	7,5	100
Taroudannt	86,3	7,4	6,3	100
Zone sinistrée	84,9	8,8	6,3	100
Maroc	71,9	18,8	9,2	100

En plus, seulement 8,9% des ménages de l'ensemble des communes sinistrées qui sont locataires des logements où ils résident. La proportion des ménages locataires des logements où ils résident de deux provinces dépasse la moyenne de la zone sinistrée, il s'agit de Marrakech avec 17,4% (dont notamment Marrakech-Médina (32,7%) et la commune rurale Ouahat Sidi Brahim (26,9%)) et Ouarzazate avec 11,92% (dont notamment la commune Taznakht (35,1%) et la municipalité d'Ouarzazate (28,1%)).

### ***Ancienneté du logement***

La répartition des logements occupés selon leur ancienneté dans la zone sinistrée montre que 31,9% du parc logement est âgée de plus de 50 ans, et 28,2% des logements sont âgés entre 20 et 49 ans.

Au niveau provincial, le parc logement des communes sinistrées de la province de Chichaoua est le plus vieillissant tel que 39,0% des logements sont âgés de plus de 50 ans, et 28,9% des logements sont âgés entre 20 et 49 ans. De plus, dans quelques communes sinistrées de la province de Chichaoua, la proportion des logements âgés de plus de 50 ans dépasse 60%, c'est le cas de Bouabout (60,9%), Kouzemt (61,0%), Ouad L'bour (61,2%), Rahhala (61,5%) et Bouabout Amdlane (62,3%).

*Tableau 10 : Âge du logement (en %) dans les communes sinistrées par province et l'ensemble du Maroc en 2014*

Province/Préf.	Ancienneté du logement				Total
	Moins de 10 ans	10-19 ans	20-49 ans	50 ans et plus	
<b>Azilal</b>	18,2	18,1	32,1	31,6	100
<b>Al Haouz</b>	23,1	18,1	24,3	34,5	100
<b>Chichaoua</b>	14,9	17,2	28,9	39,0	100
<b>Marrakech</b>	27,6	16,9	21,1	34,4	100
<b>Ouarzazate</b>	18,1	22,0	39,1	20,9	100
<b>Taroudannt</b>	19,0	20,4	32,7	27,9	100
<b>Zone sinistrée</b>	21,3	18,7	28,2	31,9	100
<b>Maroc</b>	20,1	22,2	37,4	20,3	100

Au niveau communal, le parc logement le plus vieillissant est celui de la commune de Toughmart de la province de Taroudannt avec 76,9% des logements qui sont âgés de plus de 50 ans, suivi de Marrakech-Médina avec 71,1% de logements âgés de plus de 50 ans.

### ***Matériaux de construction des murs***

La répartition des logements occupés selon les matériaux de construction des murs fait ressortir que dans la zone sinistrée, la construction des murs de 42,5% logements a été faite à partir du béton armé, des briques en terre cuite et du parpaing, la construction des murs de 34,6% logements a été faite à partir du pisé et des briques de terre crue, et la construction des murs de 16,2% logements a été faite à partir des pierres scellées avec de la terre.

L'analyse des données du RGPH 2014 révèlent des disparités au niveau provincial et au niveau communal. Ainsi, pour l'ensemble des communes sinistrées de la préfecture de Marrakech, la construction des murs a été faite pour 58,5% du parc logement à partir du béton armé, des briques en terre cuite et du parpaing, il convient de noter que ce mode de construction des murs est plus présent dans les communes de Ouahat Sidi Brahim (85,1%), de Tassoultante (83,6%) et de Méchouar-Kasba (76,3%). Par ailleurs, la construction des murs a été faite pour 28,6% du parc logement à partir du pisé et des briques de terre crue, et ce mode est plus présent dans les communes de Sid Zouine (85,5%) et de Oulad Hassoun (67,5%).

En ce qui concerne l'ensemble des communes sinistrées de la province de Ouarzazate, la construction des murs a été faite pour 46,9% du parc logement à partir du béton armé, des briques en terre cuite et du parpaing, et pour 40,6% du parc logement à partir du pisé et des briques de terre crue. Le premier mode de construction des murs est plus présent dans les communes Ouarzazate (89,5%), Tarmigt (75,5%) et Taznakht (73,5%). Alors que le deuxième mode est plus présent dans les communes de Toundoute (88,2%), d'Idelsane (85,1%) et d'Imi N'Oulaoune (83,1%).

Pour l'ensemble des communes sinistrées de la province de Taroudannt, la construction des murs a été faite pour 45,0% du parc logement à partir du béton armé, des briques en terre cuite et du parpaing, pour 36,1% du parc logement à partir du pisé et des briques de terre crue, et pour 13% du parc logement à partir des pierres scellées avec de la terre. Le premier mode de construction des murs est plus présent dans les communes d'Oulad Berhil (93%), de Taroudannt (92,8%) et de Sidi Dahmane (90,1%), le deuxième mode est plus présent dans les communes de Talgjount (86,9%) et de Tizgzaouine (83,7%), alors que le troisième mode est plus présent dans les communes d'Imilmaiss (92,1%) et de Tigouga (71,7%).

La construction des murs des logements de l'ensemble des communes sinistrées de la province de Chichaoua a été faite pour 41% du parc logement à partir des pierres scellées avec de la terre (Ait Haddou Youssef 95%, Rahhala 92,5%), pour 28,6% du parc logement à partir du pisé et des briques de terre crue (Sidi M'Hamed Dalil 87,6%, Gmassa 83%), et pour 22,4% à partir du béton armé, des briques en terre cuite et du parpaing (Chichaoua 90,7%, Imintanoute 90,3%).

Concernant l'ensemble des communes sinistrées de la province d'Al Haouz, la construction des murs a été faite à partir du pisé et des briques de terre crue pour 41,5% des logements (Dar Jamaa 84,7%, Ouazguita 82,8%), et à partir du béton armé, des briques en terre cuite et du parpaing pour 36,6% des logements (Tahannaout 93,4%, Ait Ourir 87,6%).

Quant à l'ensemble des communes sinistrées de la province d'Azilal, la construction des murs a été faite à partir des pierres scellées avec de la terre pour 39,7% des logements (Ait Tamlil 72,5%, Sidi Boukhalf et Tifni 69%), à partir du béton armé, des briques en terre cuite et du parpaing pour 27,7% des logements (Ouaouizeght, 71,2%), et à partir du pisé et des briques de terre crue pour 36,1% des logements (Ait Bou Oulli 97,5%, Tabant 78%).

Tableau 11 : Matériaux de construction des murs (en %) dans les communes sinistrées par province et l'ensemble du Maroc en 2014

Matériaux de construction des murs							
Province/Préf.	Béton armé / Briques en terre cuite / Parpaings	Pierres scellées avec du mortier	Planches de bois	Pierres scellées avec de la terre	Pisé / Briques de terre crue	Bois récupéré / Étain / Herbe / Bambou	Autres
Azilal	27,7	6,2	0,1	39,7	26,1	0,2	0,1
Al Haouz	36,6	4,6	0,5	16,6	41,5	0,2	0,0
Chichaoua	22,4	7,2	0,7	41,0	28,6	0,1	0,1
Marrakech	58,5	8,1	0,8	3,8	28,6	0,2	0,0
Ouarzazate	46,9	4,1	0,5	7,8	40,6	0,1	0,1
Taroudannt	45,0	4,9	0,8	13,0	36,1	0,1	0,1
Zone sinistrée	42,5	5,9	0,7	16,2	34,6	0,2	0,1
Maroc	75,1	7,4	0,2	6,7	9,8	0,6	0,1

### Matériaux de construction du toit

Le bois récupéré, le bambou et l'herbe recouverts de terre sont les matériaux les plus utilisés dans la construction du toit dans la zone sinistrée avec 51,6%, principalement dans les communes des provinces Chichaoua (71,6%), Azilal (62,6%) et Al Haouz (58,7%). Quant à la dalle, elle a été utilisée dans la construction du toit de 42,4% des logements de la zone sinistrée, et ceci principalement dans les communes de la préfecture Marrakech (53,3%).

La proportion du parc logement dont la construction du toit a été faite à partir du bois récupéré, le bambou et l'herbe recouverts de terre est équivalente à la proportion du parc logement dont la construction du toit a été faite à partir de la dalle dans les communes sinistrées des deux provinces Taroudannt (47,7% et 47,2%) et Ouarzazate (49,3% et 48,1%).

La répartition des logements occupés selon les matériaux de construction du toit fait ressortir des disparités tant au niveau communal que provincial. La construction du toit à partir du bois récupéré, du bambou et de l'herbe recouverts de terre est plus prépondérante dans le parc de logement de plusieurs communes, dont notamment :

- Adassil (97,8%), Kouzemt (96,4%) de la province Chichaoua,
- Ait Bou Oulli (98,9%), Ait Oumdis (96,9%) de la province d'Azilal,
- Aghbar (96,8%), Ighil (96,7%) de la province d'Al Haouz,
- Ait Imour (88,3%), Agafay (76,1%) de la préfecture Marrakech,
- Bounrar (99,1%), Toughmart (95,6%) de la province Taroudannt,
- Et Imi N'Oulaoune (94,7%), Ghassate (94,1%) de la province Ouarzazate.

L'utilisation de la dalle pour la construction du toit, quant à elle aussi, est présente dans le parc logement de plusieurs communes, dont notamment :

- Imintanoute (95,2%), Chichaoua (91,2%) de la province Chichaoua,
- Ouaouzeght (74,2%), Tidili Fetouaka (96,9%) de la province Azilal,
- Tahannaout (93,3%), Ait Ourir (87,3%) de la province Al Haouz,
- Ouahat Sidi Brahim (81,8%), Méchouar-Kasba (80%) de la préfecture Marrakech,

- Taroudannt (93,5%), Oulad Berhil (92,9%) de la province Taroudannt,
- Et Ouarzazate (90%), Tarmigt (75,9%) de la province Ouarzazate.

Tableau 12: Matériaux de construction du toit (en %) dans les communes sinistrées par province et l'ensemble du Maroc en 2014

Matériaux de construction du toit						
Province/Préf.	Dalle	Planches de bois/ Tuiles	Tôle en ciment / Tôle en étain	Bois récupéré, Bambou ou Herbe recouverts d terre	Étain/ Plastique/ Autres matériaux récupérés	Autres
Azilal	31,0	5,4	0,4	62,6	0,5	31,0
Al Haouz	36,5	4,2	0,3	58,7	0,2	36,5
Chichaoua	25,3	2,7	0,2	71,6	0,2	25,3
Marrakech	53,3	10,5	0,4	35,4	0,4	53,3
Ouarzazate	48,1	2,1	0,2	49,3	0,3	48,1
Taroudannt	47,2	4,6	0,3	47,7	0,2	47,2
Zone sinistrée	42,4	5,4	0,3	51,6	0,3	42,4
Maroc	76,3	2,1	2,3	13,8	5,3	76,3

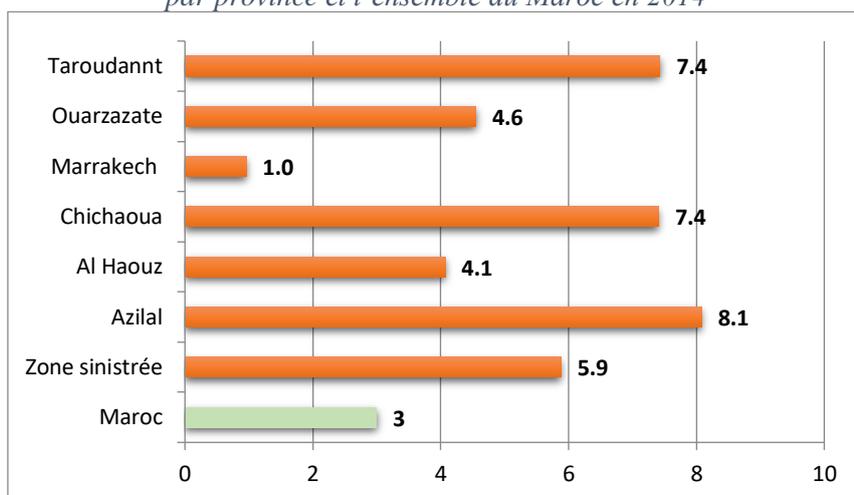
### *Distance moyenne de la route goudronnée*

Les données du RGPH 2014 révèlent que la population résidante dans la zone sinistrée parcourt en moyenne 5,9 kilomètres pour atteindre la route goudronnée la plus proche de leurs logements de résidence principale. Cette moyenne dépasse la moyenne au niveau national qui est de l'ordre de 3 kilomètres, et ce en raison du relief de type montagneux qui caractérise cette zone.

Ce sont les personnes des communes sinistrées de la province d'Azilal qui parcourent la distance la plus élevée pour atteindre la route goudronnée la plus proche de leurs logements avec une moyenne de 8,1 kilomètres, vient ensuite la population des communes sinistrées des deux provinces de Taroudannt et de Chichaoua qui parcourt (respectivement) en moyenne 7,4 kilomètres pour atteindre la route goudronnée la plus proche de leurs logements.

En revanche, la population des communes sinistrées de la préfecture de Marrakech, qui est à forte dominance urbaine, souffre moins du phénomène d'enclavement avec une distance moyenne d'un kilomètre pour atteindre la route goudronnée.

Figure 4 : Distance moyenne des logements à la route goudronnée (en km) des communes sinistrées par province et l'ensemble du Maroc en 2014



Il convient de mettre l'accent sur les grandes disparités qui existent entre les communes sinistrées de chaque province. Ces différences vont de :

- De 1,6 kilomètre (Ouaouizeght) à 22,8 kilomètres (Ait Oumdis dans la province d'Azilal),
- De 0 kilomètre (Aoulouz, Oulad Berhil, Taliouine et Taroudannt) à 52,8 kilomètres (Imilmaiss dans la province Taroudannt),
- De 0 kilomètre (Imintanoute et Chichaoua) à 52,3 kilomètres (Ait Haddou Youssef dans la province de Chichaoua),
- De 0 kilomètre (Tznakht et Ouarzazate) à 15,4 kilomètres (Imi N'Oulaoune dans la province Ouarzazate),
- De 0 kilomètre (Ait Ourir, Tahannaout et Amizmiz) à 16,2 kilomètres (Ait Adel dans la province Al Haouz),
- De 0 kilomètre (Méchouar-Kasba et Marrakech-Médina) à 3,4 kilomètres (Sid Zouine dans la préfecture de Marrakech).

### ***Equipements de base du logement***

Les données du RGPH 2014 font apparaître que 6,8% des logements de la zone sinistrée ne disposent pas d'une cuisine, avec une différence allant de 4,9% de logements sans cuisine dans les communes sinistrées d'Al Haouz à 17,5% de logements sans cuisine dans les communes sinistrées d'Azilal.

De plus, 10,2% des logements de la zone sinistrée ne disposent pas d'une W.C, avec une différence allant de 1,5% de logements sans W.C dans les communes sinistrées de Marrakech à 36,6% de logements sans W.C dans les communes sinistrées d'Azilal.

En ce qui concerne l'existence du bain dans les logements, les données du RGPH 2014 ont révélé que 50,4% des logements de la zone sinistrée ne disposent pas d'un bain, et la différence varie de 39% de logements sans bain dans les communes sinistrées d'Al Haouz à 61,6% de logements sans bain dans les communes sinistrées de Ouarzazate.

Tableau 13: Équipements de base du logement (en %) dans les communes sinistrées par province et l'ensemble du Maroc en 2014

Province/Préf.	Équipements de base du logement (%)				
	Cuisine	W.C	Bain	Électricité	Eau courante
Azilal	82,5	63,6	39,7	89,3	34,1
Al Haouz	95,1	85,5	61,0	93,3	80,5
Chichaoua	94,5	88,2	46,2	87,3	61,2
Marrakech	94,9	98,6	51,7	94,0	92,2
Ouarzazate	92,1	94,5	38,4	95,1	92,0
Taroudannt	91,5	89,2	45,6	89,4	73,4
Zone sinistrée	93,2	89,8	49,6	91,8	78,1
Maroc	93,5	93,7	54,0	91,6	73,0

Près de la totalité (91,8%) des logements de la zone sinistrée sont raccordés au réseau d'électricité. La différence au niveau provincial varie de 87,3% des logements raccordés au réseau d'électricité dans les communes sinistrées de Chichaoua à 95,1% des logements raccordés au réseau d'électricité dans les communes sinistrées d'Ouarzazate.

De plus, 78,1% des logements de la zone sinistrée sont raccordés au réseau d'eau potable, avec des disparités énormes entre les communes sinistrées de chaque province, allant de 34,1% pour les logements des communes de la province d'Azilal jusqu'à 92,2% pour les logements des communes sinistrées de la préfecture de Marrakech.

L'analyse de la disposition des équipements de base du logement au niveau communal fait apparaître d'énormes différences intra-provinciales.

Pour la province d'Azilal, les différences vont de :

- 2,6% des logements sans cuisine à la commune Anzou à 30,3% des logements sans cuisine à la commune Ait Oumdis ;
- 14,8% des logements sans W.C à la commune Anzou à 68,2% des logements sans W.C à la commune Ait Oumdis ;
- 24,2% des logements sans bain à la commune Anzou à 90,9% des logements sans bain à la commune Ait Tamlil;
- 87,5% des logements raccordés au réseau d'électricité à la commune Sidi Boukhalf à 95,9% des logements raccordés au réseau d'électricité à la commune Anzou;
- 0,3% des logements raccordés au réseau d'eau potable à la commune Sidi Yacoub à 77,3% des logements raccordés au réseau d'eau potable à la commune Ouaouizeght.

Pour la province d'Al Haouz, les différences vont de :

- 0,9% des logements sans cuisine à la commune Oulad Mtaa à 24,4% des logements sans cuisine à la commune Ait Hkim-Ait Yzid;
- 1,3% des logements sans W.C à la commune Tahannaout à 50,4% des logements sans W.C à la commune Ait Hkim-Ait Yzid;
- 11,7% des logements sans bain à la commune Tamazouzte à 83,3% des logements sans bain à la commune Ait Hkim-Ait Yzid;

- 84,7% des logements raccordés au réseau d'électricité à la commune Azgour à 97,7% des logements raccordés au réseau d'électricité à la commune Tahannaout;
- 34,6% des logements raccordés au réseau d'eau potable à la commune Ait Hkim-Ait Yzid à 97,3% des logements raccordés au réseau d'eau potable à la commune Sidi Badhaj.

Pour la province de Chichaoua, les différences vont de :

- 1,6% des logements sans cuisine aux deux communes Adassil et Assif El Mal à 27,3% des logements sans cuisine à la commune Lalla Aaziza;
- 0,8% des logements sans W.C à la commune Imintanoute à 39,5% des logements sans W.C à la commune Ait Haddou Youssef;
- 11% des logements sans bain à la commune Sidi Bouzid Arragragui à 94,4% des logements sans bain à la commune Imindounit;
- 69,9% des logements raccordés au réseau d'électricité à la commune Kouzemt à 93,4% des logements raccordés au réseau d'électricité à la commune Ait Hadi;
- 0,1% des logements raccordés au réseau d'eau potable à la commune Kouzemt à 95,2% des logements raccordés au réseau d'eau potable à la commune Nfifa.

Pour la province de Marrakech, les différences vont de :

- 1,7% des logements sans cuisine à la commune Ait Imour à 11,5% des logements sans cuisine à l'arrondissement Marrakech-Médina ;
- 0,9% des logements sans W.C aux deux communes Méchouar-Kasba et Ouahat Sidi Brahim à 3,2% des logements sans W.C à la commune Oulad Hassoune;
- 7% des logements sans bain à la commune Ait Imour, à 71% des logements sans bain à la commune Marrakech-Médina;
- 85,7% des logements raccordés au réseau d'électricité à la commune Tassoultante à 97,9% des logements raccordés au réseau d'électricité à la commune Ouahat Sidi Brahim;
- 86,1% des logements raccordés au réseau d'eau potable à la commune Loudaya à 97,1% des logements raccordés au réseau d'eau potable à la commune Méchouar-Kasba.

Pour la province de Ouarzazate, les différences vont de :

- 2,7% des logements sans cuisine aux deux communes Tarmigt et Ouarzazate à 34,9% des logements sans cuisine à la commune Siroua;
- 0,5% des logements sans W.C à la commune Ouarzazate à 23,7% des logements sans W.C à la commune Imi N'Oulaoune;
- 33,2% des logements sans bain à la commune Ouarzazate à 96% des logements sans bain à la commune Khouzama;
- 91,6% des logements raccordés au réseau d'électricité à la commune Imi N'Oulaoune à 97,6% des logements raccordés au réseau d'électricité à la commune Ouarzazate;
- 63,9% des logements raccordés au réseau d'eau potable à la commune Imi N'Oulaoune à 97,4% des logements raccordés au réseau d'eau potable à la commune Tidli.

Pour la province de Taroudannt, les différences vont de :

- 1,7% des logements sans cuisine à la commune Ait Igas à 32,1% des logements sans cuisine à la commune Talmakante;
- 0,7% des logements sans W.C aux deux communes Oulad Berhil et Taroudannt à 65,9% des logements sans W.C à la commune Bounrar;
- 15,6% des logements sans bain à la commune Sidi Moussa Lhamri à 97,6% des logements sans bain à la commune Assaïsse;
- 66,9 % des logements raccordés au réseau d'électricité à la commune Sidi Abdellah Ou Said à 97,3% des logements raccordés au réseau d'électricité à la commune Taroudannt;
- 2,4% des logements raccordés au réseau d'eau potable à la commune Sidi Abdellah Ou Said à 97,2% des logements raccordés au réseau d'eau potable à la commune Zaouia Sidi Tahar.

### *Mode d'évacuation des eaux usées*

Seul 24% des ménages de la zone sinistrée habitent un logement raccordé au réseau public d'assainissement contre 58,9% au niveau national. Les différences au niveau provincial sont importantes, elles vont de 6,4% logements dans les communes sinistrées de la province d'Azilal à 44,9% des logements des communes sinistrées de la préfecture de Marrakech.

Près du tiers des ménages de la zone sinistrée utilisent des fosses septiques afin d'évacuer les eaux usées (33,3%), et la différence entre les provinces varie de 23,9% dans les communes sinistrées de la province Ouarzazate à 39,8% dans les communes sinistrées de la préfecture de Marrakech. En revanche, 42,7% des ménages de la zone sinistrée utilisent d'autres modes d'évacuation des eaux usées (puits perdu, nature ...). Ce sont surtout les ménages des zones rurales qui recourent à ces modes car ils ne sont pas raccordés au réseau public d'assainissement.

*Tableau 14: Mode d'évacuation des eaux usées (en %) dans les communes sinistrées par province et l'ensemble du Maroc en 2014*

Province	Mode d'évacuation des eaux usées (%)			Total
	Réseau public d'assainissement	Fosse septique	Autre	
Azilal	6,4	26,2	67,4	100
Al Haouz	14,7	28,3	57,1	100
Chichaoua	15,1	32,3	52,7	100
Marrakech	44,9	39,8	15,3	100
Ouarzazate	33,8	23,9	42,3	100
Taroudannt	15,9	38,8	45,3	100
Zone sinistrée	24,0	33,3	42,7	100
Maroc	58,9	23,2	17,9	100

Le raccordement au réseau public d'assainissement enregistre des différences au niveau communal pour chaque province, et ces différences vont du non raccordement des logements au réseau public d'assainissement dans quelques communes comme :

- Ait Bou Oulli avec 44,4% des logements raccordés au réseau public d'assainissement dans la commune Ouaouizeght de la province Azilal,

- Oulad Mtaa, Dar Jamaa et Amizmiz avec 84,6% des logements raccordés au réseau public d'assainissement dans la commune Amizmiz de la province Al Haouz,
- Zaouia Annahlia avec 93,3% des logements raccordés au réseau public d'assainissement dans la commune d'Imintanoute de la province de Chichaoua,
- Sidi Abdellah Ou Said, Tigouga, Imilmaiss et Ahl Tifnoute avec 86,1% des logements raccordés au réseau public d'assainissement dans la municipalité de Taroudannt de la province de Taroudannt.

Les différences du raccordement au réseau public d'assainissement entre les communes de la province Ouarzazate vont de 0,1% du parc logement de la commune de la Khouzama à 97,4% du parc logement de la municipalité de Ouarzazate, et vont de 0,5% du parc logement de la commune de Souihla à 98,9% du parc logement de la commune de Méchouar-Kasba de la préfecture de Marrakech.

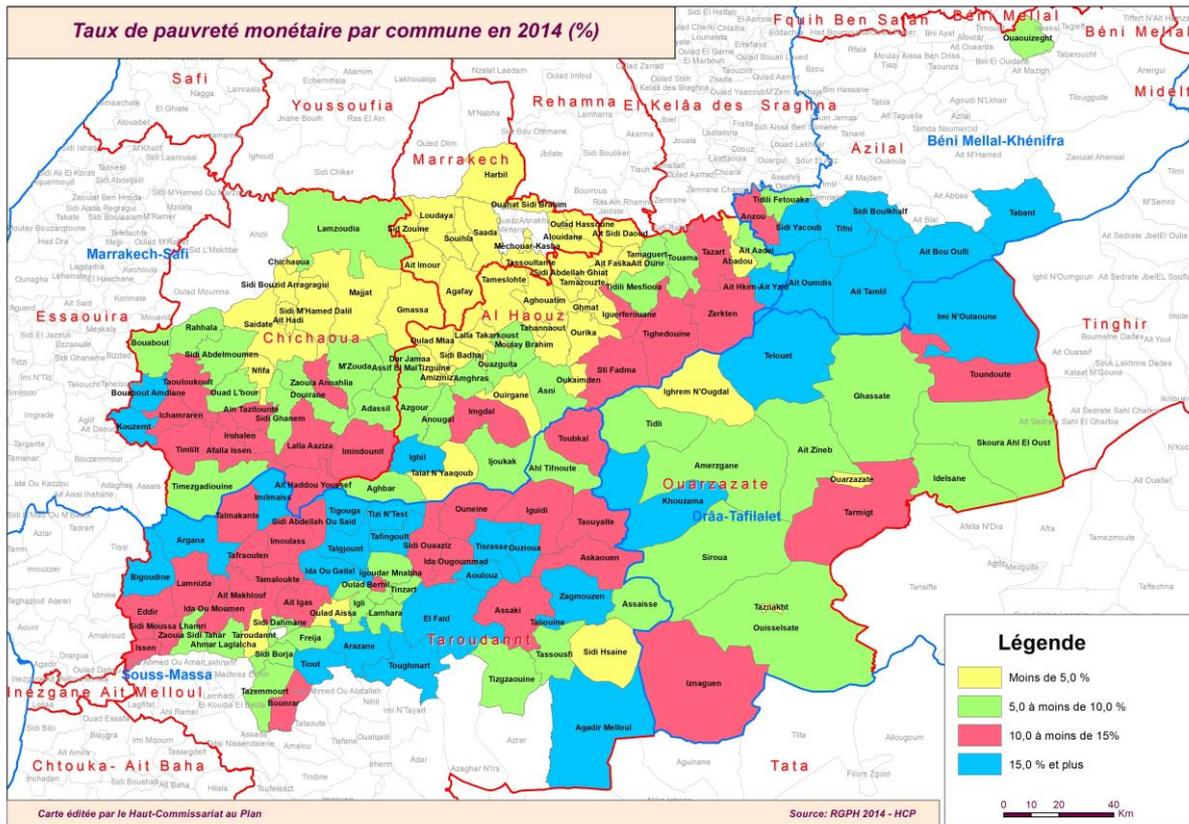
## 5. Niveau de vie et pauvreté

Le séisme qui a frappé certaines provinces du Maroc a non seulement entraîné des pertes humaines et matérielles considérables, mais elle a également exacerbé les inégalités socio-économiques déjà présentes dans ces régions vulnérables.

Le croisement des données provenant du recensement de 2014 et de l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2013/14 a permis d'obtenir un ensemble d'indicateurs sur les conditions de vie, la pauvreté et la vulnérabilité au niveau local.

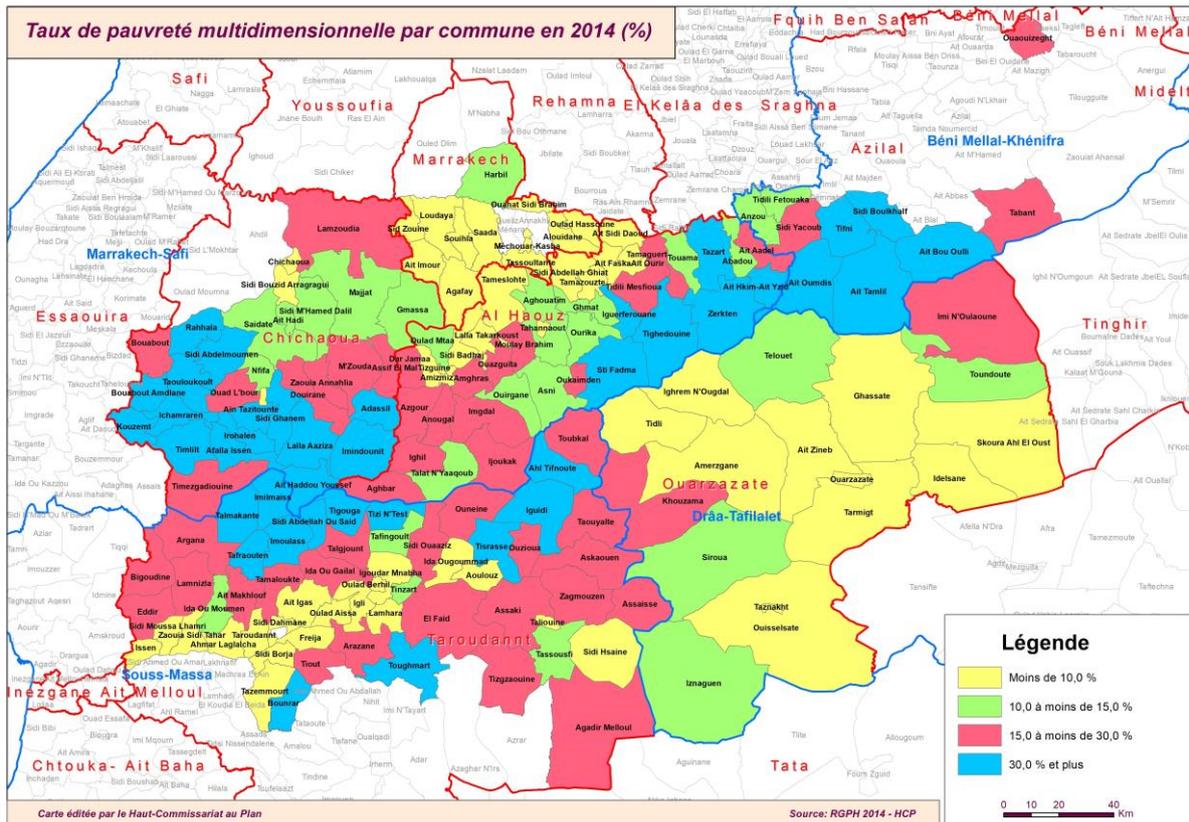
A rappeler que la pauvreté monétaire à l'échelle nationale a connu une baisse importante, de 14,2% en 2004 à 4,8% en 2014 pour s'établir à 1,7% en 2020. Selon le milieu de résidence, les taux de pauvreté s'établissent respectivement à 7,9%, 2% et 0,5% en milieu urbain et à 22%, 9,3% et 3,9% en milieu rural, laissant toujours confirmer le constat du caractère rural de la pauvreté au Maroc.

En analysant la pauvreté monétaire, il est important de noter que les taux de pauvreté monétaire varient considérablement d'une province à l'autre au sein de la zone sinistrée. La province d'Azilal présente le taux le plus élevé, s'élevant à 20,7%, ce qui est plus de quatre fois supérieur au taux national du Maroc, établi à 4,8%. En outre, la province de Taroudannt enregistre également un taux élevé de 9,6%, suivi de près par Ouarzazate avec 8,6%, tandis que Chichaoua, Al Haouz et Marrakech affichent des taux de 7,1%, 5,5% et 1%, respectivement.



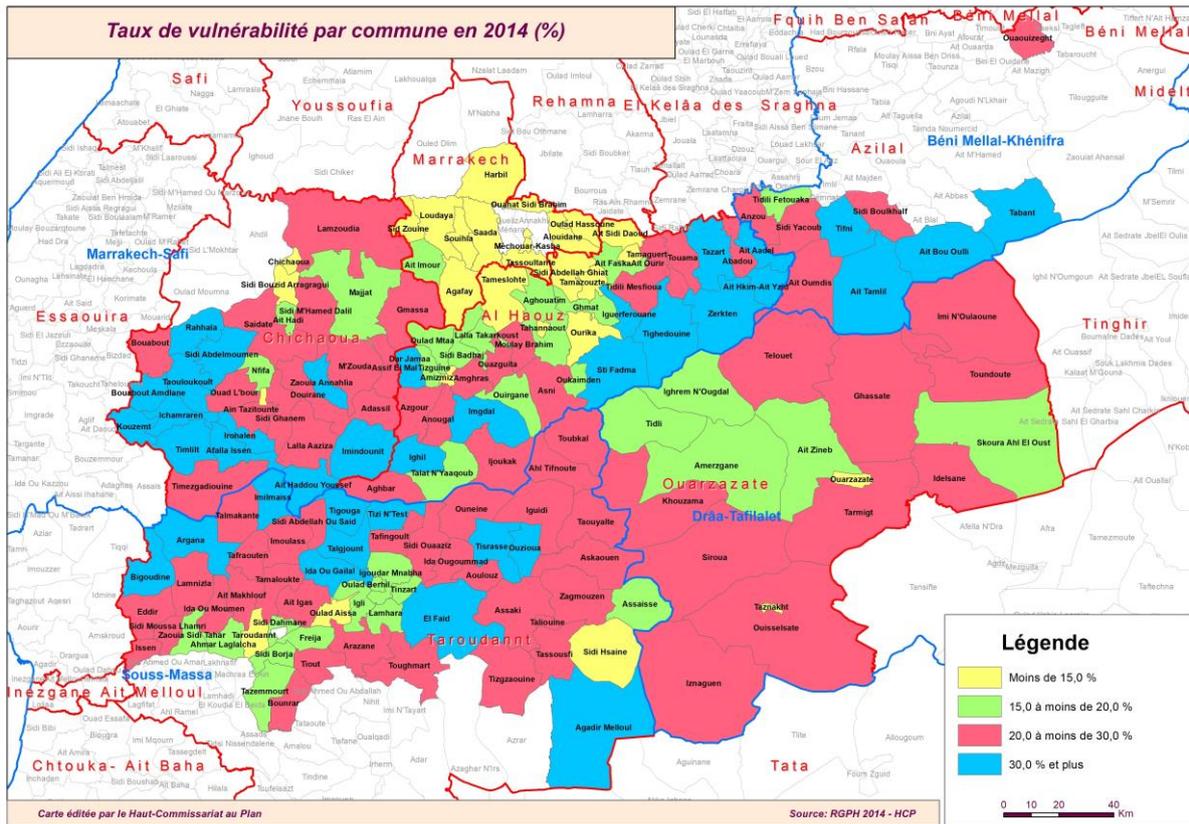
En considérant l'ensemble de la zone exposée au séisme, la moyenne du taux de pauvreté monétaire atteint 8%, ce qui reste supérieur à peu près deux fois au taux national. Cette constatation suggère que les provinces comprises dans cette zone géographique connaissent une situation économique plus précaire que la moyenne nationale.

S'agissant du taux de pauvreté multidimensionnelle, qui tient compte de plusieurs dimensions de la privation au-delà de la seule dimension monétaire, on constate que ce taux varie significativement entre les provinces de la zone sinistrée. La province d'Azilal présente le taux le plus élevé de pauvreté multidimensionnelle, atteignant 28,8%, tandis que Marrakech affiche le taux le plus bas, à seulement 2,8%. Ces chiffres témoignent d'une diversité considérable en termes de privation dans les différents territoires de la zone. Il est essentiel de noter que les indicateurs de pauvreté multidimensionnelle incluent des aspects tels que l'accès à l'éducation, à la santé, à l'eau potable, au logement, entre autres. Ainsi, une province avec un faible taux de pauvreté monétaire peut néanmoins présenter un taux élevé de pauvreté multidimensionnelle, soulignant l'importance de cette mesure plus complète de la privation.



En prenant en compte l'ensemble de la zone sinistrée, la moyenne du taux de pauvreté multidimensionnelle atteint 18,5%, ce qui est nettement supérieur au taux national du Maroc, qui est de 8,2%. De même, la moyenne du taux de vulnérabilité pour la zone sinistrée est de 21,5% dépassant également le taux national de 12,6%. Ces résultats indiquent que, dans l'ensemble, les provinces de cette zone géographique sont confrontées à une plus grande privation multidimensionnelle et à un risque accru de vulnérabilité par rapport à la moyenne nationale.

Concernant le taux de vulnérabilité, qui mesure la propension des individus à tomber dans la pauvreté en cas de choc socio-économique, de catastrophe ou de crise, il est également significatif de noter les disparités entre les provinces sinistrées. La province d'Azilal affiche le taux de vulnérabilité le plus élevé, à 25%, suivi de près par Chichaoua avec 22,9%. Marrakech a le taux de vulnérabilité le plus bas à seulement 5%. La vulnérabilité peut être influencée par divers facteurs, tels que la stabilité de l'emploi, la sécurité sociale, et la résilience aux chocs économiques. Les provinces avec des taux de vulnérabilité élevés nécessitent une attention particulière pour mettre en place des filets de sécurité sociale et des politiques de protection économique.



### Province d'Al Haouz

La province d'Al Haouz demeure relativement parmi les provinces économiquement défavorisées du Royaume. Sur un total de 75 provinces, Al Haouz occupe la 30<sup>ème</sup> place en termes de pauvreté monétaire.

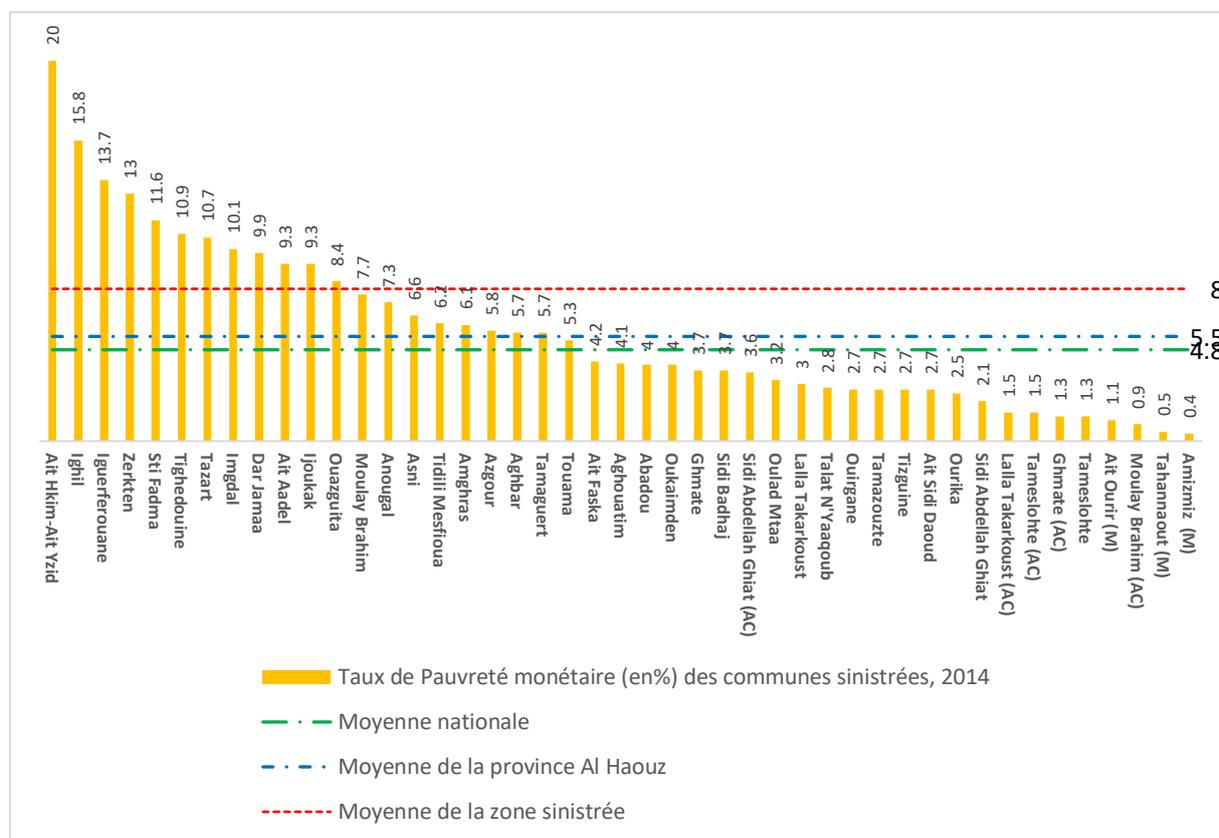
La province affiche un taux de pauvreté monétaire de 5,5%, ce qui est légèrement supérieur au taux national du Maroc de 4,8%. Cependant, les communes d'Al Haouz présentent des variations significatives dans leurs taux de pauvreté monétaire, allant de 0,4% à 20%. Cette diversité révèle des inégalités économiques au sein même de la province. En ce qui concerne la répartition géographique, l'examen des données révèle des disparités significatives entre les zones rurales et urbaines de la province. Les communes rurales au niveau de cette province ont enregistré un taux de pauvreté de 6,2% en 2014, tandis que les zones urbaines ont un taux de 1%.

En outre, il est essentiel de noter que la moyenne provinciale en matière de pauvreté cache des disparités importantes au sein des différentes communes. Les zones rurales connaissent les taux de pauvreté les plus élevés, avec des exemples notables tels que les communes d'Ait Hkim Ait Yzid (20%), Ighil (15,8%), Iguerferouane (13,7%), Zerkten (13%), StiFadma (11,6%), Tighedouine (10,9%) et Tazart (10,7%). A cet effet, A peu près de la moitié des zones sinistrées dans la province d'Al Haouz se situent en dessous de la moyenne nationale. A titre d'exemple, le taux de la pauvreté monétaire dans la commune Ait Hkim Ait Yzid est 4 fois celui de la pauvreté au niveau national, et 10 fois celui de la pauvreté urbaine au Maroc.

Il est également important de noter que certaines communes affichent des taux de pauvreté monétaire extrêmement bas, parfois inférieurs à 1,5%. Ces communes sont dans la plupart

parmi eux des municipalités ou des centres urbains (par exemple la municipalité Amizmiz (0,4%) et le centre de Moulay Brahim (0,9%)).

Figure 5: Taux de pauvreté monétaire (en %) au niveau des communes sinistrées dans la province Al Haouz, 2014



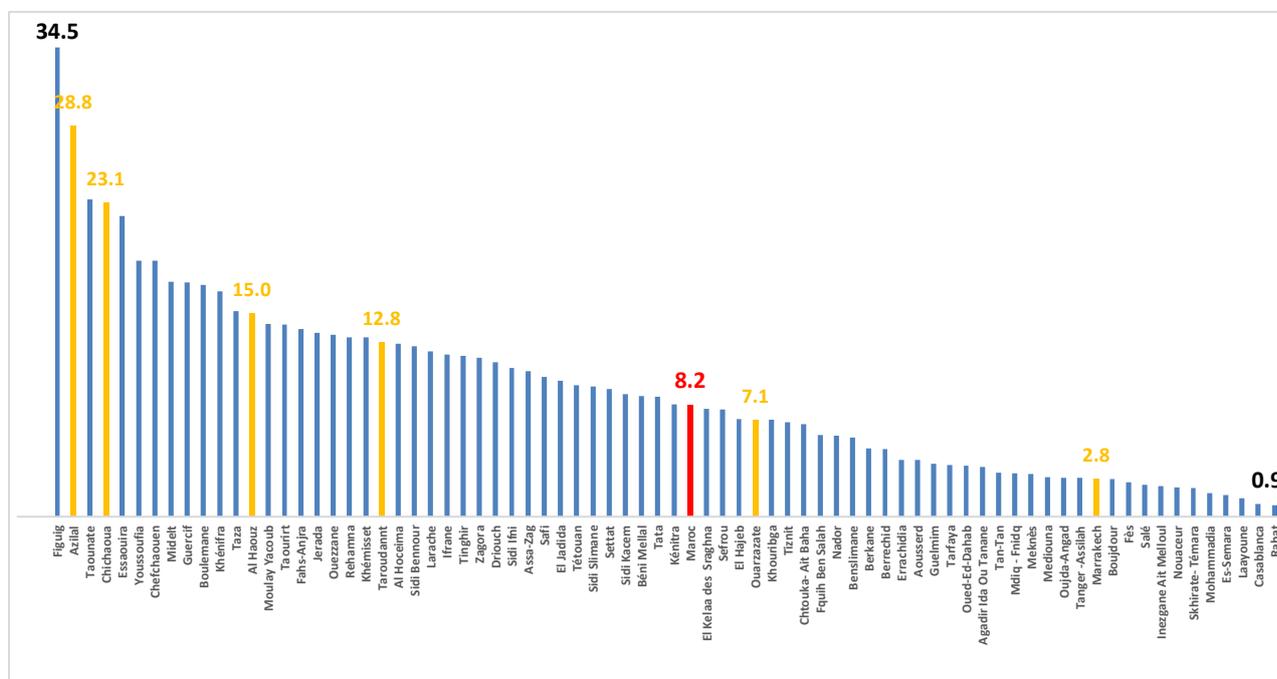
En ce qui concerne la vulnérabilité économique, la province d'AL Haouz se classe parmi les régions affichant les taux de vulnérabilité les plus élevés. En effet, un cinquième (1/5) de sa population (20,1%) se trouve dans une situation de vulnérabilité économique, soit à peu près le double de la moyenne nationale en la matière (12,6%). En ce qui concerne la répartition géographique, la proportion de la population en situation de vulnérabilité dans la province atteint 7,4% en milieu urbain, qui est proche de la moyenne nationale urbaine (7%). Dans les zones rurales, cette proportion s'élève à 22,3%, ce qui dépasse la moyenne nationale rurale de 21,1%.

Au niveau des communes sinistrées, parmi les 41 communes et municipalités de la province, 14 communes affichent un taux de vulnérabilité supérieur à 25%, les classant ainsi parmi les communes les plus pauvres et les plus vulnérables du Royaume. Dans ces communes, près de la moitié de la population, soit environ 4 personnes sur 10, sont considérées comme pauvres ou vulnérables.

La pauvreté multidimensionnelle classe Al Haouz parmi les 20% des provinces les plus pauvres du Royaume selon l'approche multidimensionnelle. Mesurée selon l'approche d'Alkire-Fooster, la pauvreté multidimensionnelle frappe davantage la province d'Al Haouz que la majorité des autres provinces. En effet, 15% de la population de la province sont considérées pauvres en termes de déficience dans les conditions de vie approchées par

l'éducation, la santé et l'accèsibilité aux services sociaux de base. Ce taux qui dépasse le taux de pauvreté multidimensionnelle à l'échelle nationale (8,2%) de près de 7 points de pourcentages, classe la province au 13<sup>ème</sup> rang des provinces les pauvres en termes de conditions de vie du Royaume.

Figure 6: Taux de pauvreté multidimensionnelle (en %) provinciale en 2014



Le taux moyen de pauvreté multidimensionnelle dans la province d'Al Haouz cache des disparités significatives qui existent en fonction du lieu de résidence, que ce soit en milieu rural ou urbain, et à l'échelle communale la plus détaillée. Les résidents ruraux de la province sont plus durement touchés par la pauvreté multidimensionnelle, enregistrant des taux de 17,1%, tandis que leurs homologues urbains présentent un taux nettement plus bas, soit seulement 2,5%.

Au niveau communal, il est important de noter l'existence de fortes disparités en ce qui concerne la pauvreté multidimensionnelle. Les taux les plus élevés de pauvreté multidimensionnelle sont observés au sein des communes rurales, tandis que les taux les plus bas sont enregistrés au sein des municipalités de la province. L'écart entre le taux de pauvreté le plus élevé de la province (49,6% dans la commune rurale Iguerferouane) et le taux le plus bas (1,3% le centre urbain Lalla-Takarkoust) atteint 48,3 points de pourcentage.

Parmi les communes sinistrées de la province d'Al Haouz, 30 communes affichent un taux de pauvreté dépassant la moyenne nationale. Il est à noter que ces communes, qui sont également les plus touchées par la pauvreté monétaire, présentent des taux de pauvreté globale dépassant les 30%. Ce dernier indicateur renseigne sur la distribution des formes de la pauvreté, en cumulant à la fois les indicateurs de la pauvreté monétaire uniquement, la pauvreté multidimensionnelle uniquement et le noyau dur de la pauvreté (cumule de la pauvreté monétaire et multidimensionnelle).

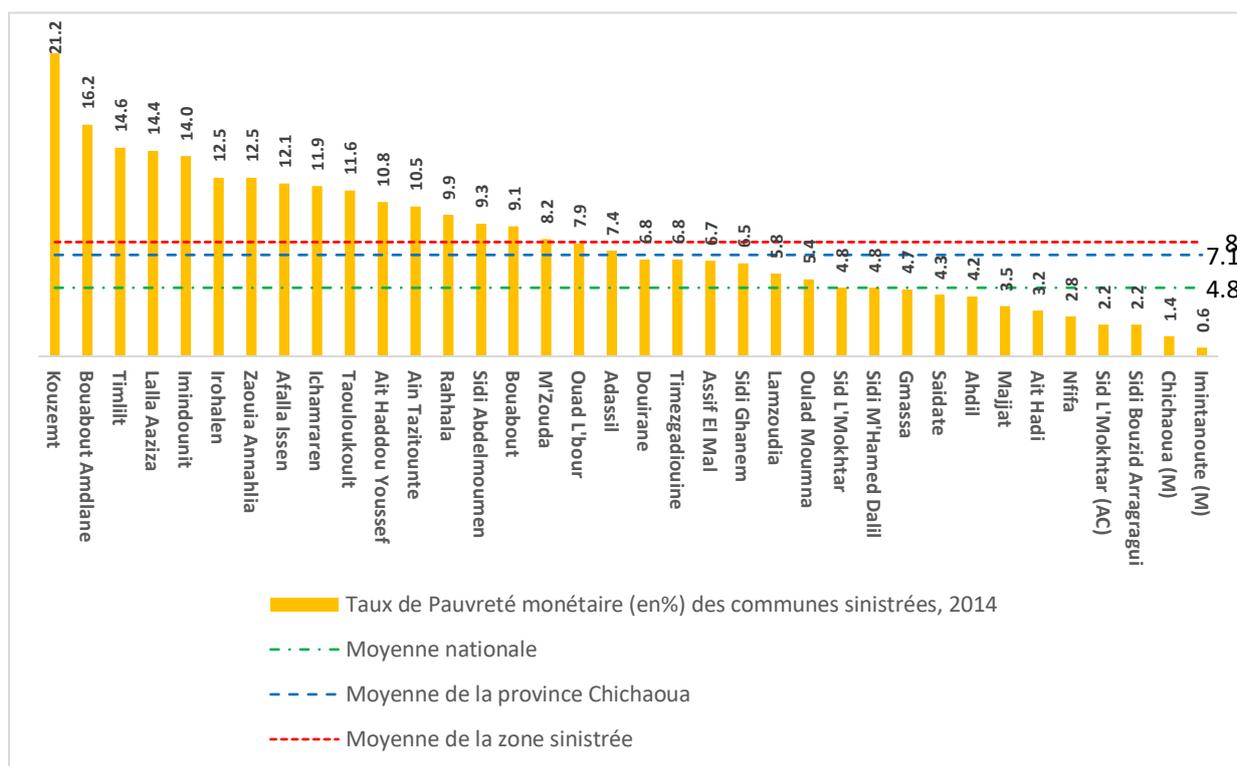
### ***Province de Chichaoua***

À l'échelle totale de la province de Chichaoua, le taux de pauvreté monétaire s'élève à 7,1%. Cela signifie qu'environ 7,1% de la population de cette province vit en dessous du seuil de pauvreté monétaire, ce qui indique un niveau de pauvreté dépassant le niveau national de 2,3 points de pourcentage. Le taux de vulnérabilité, qui mesure la précarité économique d'une population, atteint 22,9% dans la province. Cela signifie que près d'un quart de la population est vulnérable sur le plan économique, ce qui peut les exposer à des risques de pauvreté à l'avenir.

En comparant les milieux de résidence, on constate que le milieu urbain de Chichaoua affiche un taux de pauvreté monétaire (1,3%) comparativement faible par rapport au milieu rural. Cela suggère une situation économique relativement meilleure pour les habitants des zones urbaines de cette province. En revanche, le milieu rural présente un taux de pauvreté monétaire bien plus élevé, atteignant 8,2%. Cela indique que la pauvreté est plus répandue dans les zones rurales de la province par rapport aux zones urbaines. La vulnérabilité économique est également plus élevée en milieu rural (25,7%) par rapport à l'urbain (9%), ce qui signifie que les habitants des zones rurales sont plus exposés aux risques économiques.

A l'instar de la totalité des provinces du Royaume, la moyenne provinciale en matière de pauvreté cache des disparités importantes au sein des différentes communes. L'examen détaillé des taux de pauvreté monétaire au niveau des communes sinistrées au sein de la province de Chichaoua, révèle des disparités significatives. Comparant ces taux avec le niveau national de 4,8% et le taux de pauvreté provincial de Chichaoua de 7,1%, il est possible d'identifier des tendances claires. Certaines communes se démarquent par des taux de pauvreté monétaire nettement supérieurs à la moyenne nationale et provinciale. Par exemple, Kouzemt présente un taux alarmant de 21,2%, tandis que Bouabout Amdlane affiche un taux de 16,2%. Ces chiffres indiquent des conditions économiques précaires dans ces régions, nécessitant des interventions ciblées pour améliorer le niveau de vie de leurs habitants. D'autres communes, comme Gmassa avec un taux de pauvreté monétaire de 4,7%, Majjat à 3,5%, et Nfifa à 2,8%, se situent en dessous de la moyenne nationale. Ces données reflètent un contexte économique plus favorable, bien que des enjeux subsistent.

Figure 7: Taux de pauvreté monétaire (en %) au niveau des communes sinistrées dans la province Chichaoua, 2014



S'agissant de la pauvreté multidimensionnelle, La province de Chichaoua est la 4<sup>ème</sup> province la plus pauvre au Maroc selon l'approche multidimensionnelle. La pauvreté multidimensionnelle frappe davantage la province de Chichaoua que la majorité des autres provinces. En effet, 23,1% de la population de la province sont considérées pauvres en termes de déficience dans les conditions de vie approchées par l'éducation, la santé et l'accessibilité aux services sociaux de base. Ce taux qui dépasse le taux de pauvreté multidimensionnelle à l'échelle nationale (8,2%) de près de 15 points de pourcentages, classe la province au 4<sup>ème</sup> rang des provinces les pauvres en termes de conditions de vie du Royaume.

L'analyse du taux de pauvreté multidimensionnelle au sein de la province de Chichaoua révèle des disparités significatives en termes de bien-être économique et de conditions de vie. Cette analyse met en lumière l'importance de l'éducation, des conditions de vie et des conditions de logement en tant que facteurs contributifs essentiels à la compréhension de ce taux élevé de pauvreté multidimensionnelle.

Au niveau communal, les taux les plus élevés de pauvreté multidimensionnelle sont observés au sein des communes rurales sinistrées, tandis que les taux les plus bas sont enregistrés au sein des municipalités de la province. L'écart entre le taux de pauvreté le plus élevé de la province (57,8% dans la commune Bouabout Amdlane) et le taux le plus bas (3,9% la municipalité Imintanoute) atteint 53,9 points de pourcentage.

La totalité des provinces sinistrées sont en dessus de la moyenne nationale en termes de pauvreté multidimensionnelle. Alors que la plupart de ces communes sont aussi en dessus de la moyenne provinciale.

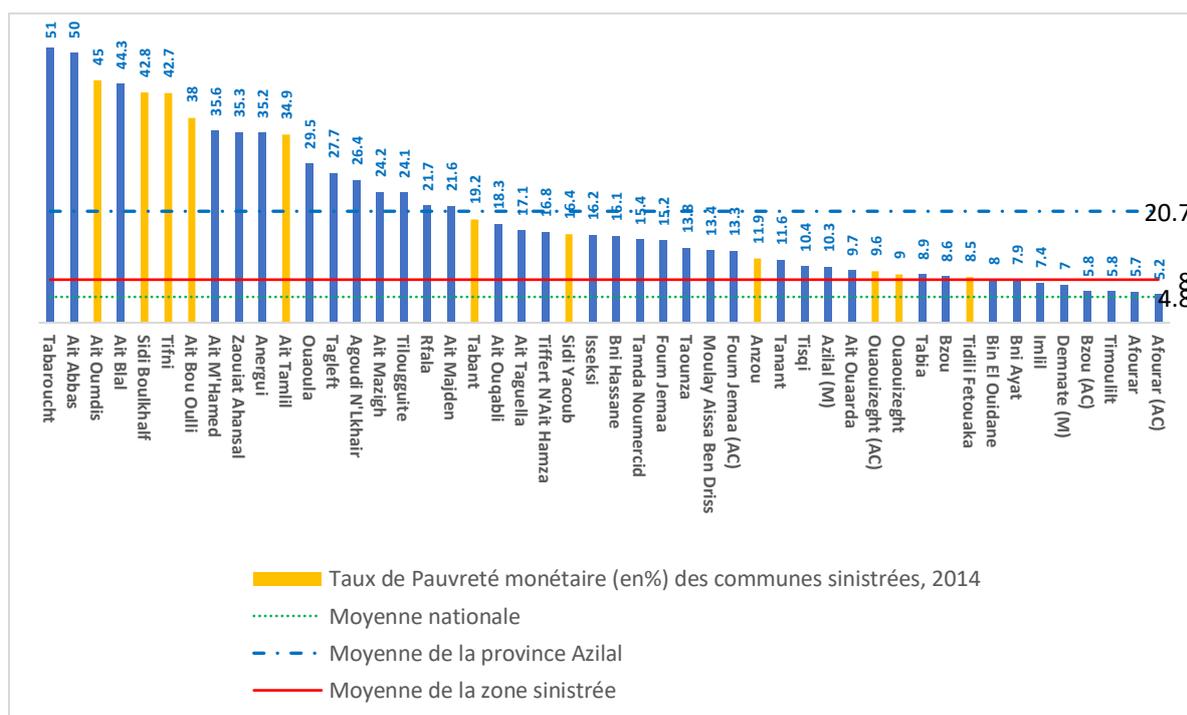
## Province d'Azilal

À l'échelle totale de la province d'Azilal, le taux de pauvreté monétaire s'élève à 20,7%, ce qui indique un niveau de pauvreté dépassant le niveau national de 15,9 points de pourcentage. Ce taux est de 16,4% dans les zones sinistrées de la province d'Azilal. Le taux de vulnérabilité, qui mesure la précarité économique d'une population, atteint 25,6% dans la province. Cela signifie qu'un quart de la population est vulnérable sur le plan économique, ce qui peut les exposer à des risques de pauvreté à l'avenir.

En comparant les milieux de résidence, on constate que le milieu urbain d'Azilal affiche un taux de pauvreté monétaire (8,6%) comparativement faible par rapport au milieu rural. Cela suggère une situation économique relativement meilleure pour les habitants des zones urbaines de cette province. En revanche, le milieu rural de présente un taux de pauvreté monétaire bien plus élevé, atteignant 23,3%. Cela indique que la pauvreté est plus répandue dans les zones rurales de la province par rapport aux zones urbaines. La vulnérabilité économique est également plus élevée en milieu rural (27,3%) par rapport à l'urbain (17,8%), ce qui signifie que les habitants des zones rurales sont plus exposés aux risques économiques.

L'examen des taux de pauvreté monétaire au niveau des communes sinistrées au sein de la province d'Azilal, révèle des disparités significatives. Comparant ces taux avec le niveau national de 4,8% et le taux de pauvreté provincial d'Azilal de 20,7%, il est possible d'identifier des tendances claires. Certaines communes sinistrées se démarquent par des taux de pauvreté monétaire nettement supérieurs à la moyenne nationale et provinciale. Par exemple, Ait Oumdis présente un taux alarmant de 45%, tandis que Sidi Boulkhalf affiche un taux de 42,8%.

Figure 8: Taux de pauvreté monétaire (en %) au niveau des communes sinistrées dans la province Azilal, 2014



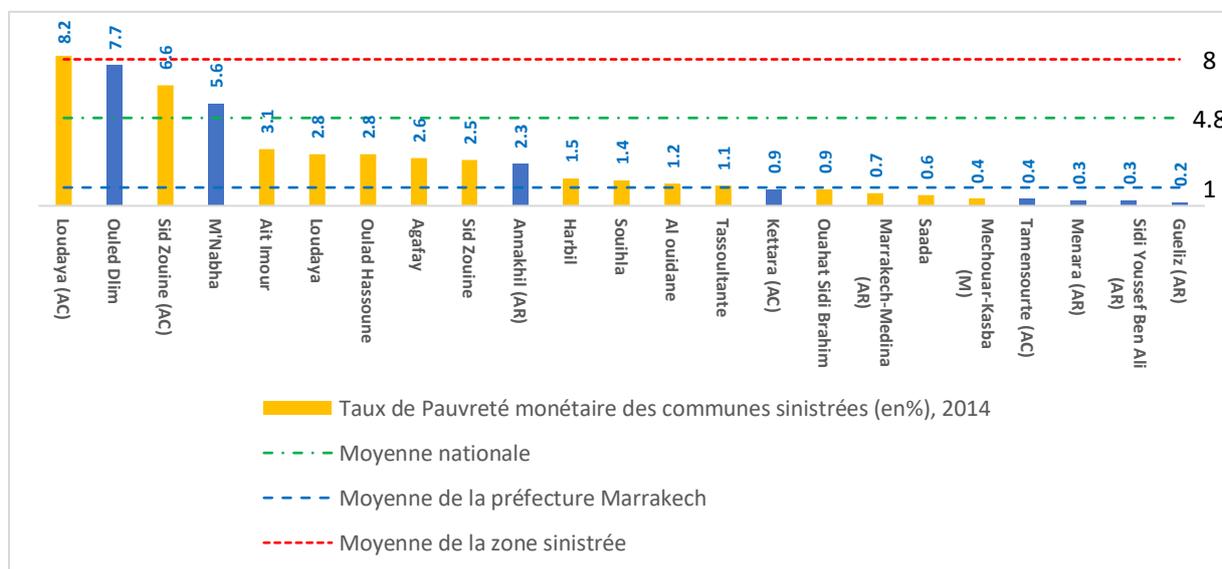
S'agissant de la pauvreté multidimensionnelle, La province d'Azilal est parmi les provinces les plus pauvres au Maroc selon l'approche multidimensionnelle. La pauvreté multidimensionnelle frappe davantage la province d'Azilal que la majorité des autres provinces. En effet, 28,8% de la population de la province sont considérées pauvres en termes de déficience dans les conditions de vie approchées par l'éducation, la santé et l'accessibilité aux services sociaux de base. Ce taux qui dépasse le taux de pauvreté multidimensionnelle à l'échelle nationale (8,2%) de près de 20,6 points de pourcentages, classe la province au 4<sup>ème</sup> rang des provinces les pauvres en termes de conditions de vie du Royaume.

### Préfecture de Marrakech

Dans la zone sinistrée de la préfecture de Marrakech, le taux de pauvreté est estimé à 1,9%, alors que pour l'ensemble, le taux de pauvreté monétaire est relativement bas, à seulement 1,0%. Cela indique que 1% de la population de la province vit en dessous du seuil de pauvreté monétaire, défini en fonction du revenu ou des ressources disponibles.

En se penchant sur la distinction entre les milieux urbains et ruraux, on constate que le taux de pauvreté monétaire en milieu urbain est encore plus bas, à 0,6%. Cela suggère un niveau de vie relativement élevé dans les zones urbaines de la province. En revanche, le taux de pauvreté monétaire en milieu rural est plus élevé, atteignant 1,8%. Cela signifie que les habitants des zones rurales de Marrakech sont plus susceptibles de vivre en situation de pauvreté monétaire par rapport à leurs homologues urbains.

Figure 9: Taux de pauvreté monétaire (en %) au niveau des communes sinistrées dans la préfecture Marrakech, 2014



S'agissant de la vulnérabilité, le taux total pour la province de Marrakech est de 5%, ce qui signifie qu'ils pourraient rapidement basculer dans la pauvreté en cas de choc économique ou de crise. Une distinction similaire entre les milieux urbains et ruraux révèle que la vulnérabilité économique est plus faible en milieu urbain, avec un taux de 3,3%, par rapport aux zones rurales où le taux de vulnérabilité atteint 9,7%. Cela met en évidence une plus grande fragilité économique dans les zones rurales de la province.

Au niveau des communes sinistrées, les taux de pauvreté sont en dessous de la moyenne de la zone sinistrée. Cependant, deux communes sinistrées présentent des taux qui dépassent la moyenne nationale, à savoir Loudaya avec 8,2% et Sid Zouine avec 6,6%. Le reste des communes présentent des taux bas de pauvreté économique, soit à titre d'exemple 0,4% pour la municipalité Mechouar-Kasba et 0,7% pour la commune Marrakech-Medina.

### ***Province de Taroudannt***

Au sein de la province de Taroudannt, le taux de pauvreté monétaire varie considérablement entre les communes sinistrées. Tizi N'Test, la commune affichant le taux de pauvreté monétaire le plus élevé dans la province, enregistre un taux de 28,8%. Cela dépasse largement la moyenne nationale de 4,8%. D'autres communes, telles que Bigoudine (27,9%), Talgjout (24,9%) et Tirsasse (24,6%), présentent également des taux de pauvreté monétaire significativement plus élevés que la moyenne nationale. Ces chiffres mettent en lumière la concentration de la pauvreté dans certaines communes de Taroudannt.

En comparaison, le taux de pauvreté monétaire dans la plupart communes sinistrées est nettement plus élevé que la moyenne provinciale de Taroudannt (9,6%). Cette disparité souligne les inégalités économiques au sein de la province, avec certaines communes connaissant des niveaux de privation beaucoup plus élevés que d'autres. En outre, la moitié de ces communes affichent des taux de pauvreté monétaire supérieurs à celui de la moyenne des communes sujette de cette catastrophe (16,7%).

En comparant les taux de pauvreté monétaire des communes sinistrées avec la moyenne de la totalité des communes et la moyenne nationale, il est évident que la situation économique de ces communes est particulièrement difficile. Le taux de pauvreté monétaire des communes sinistrées est nettement supérieur à la moyenne des communes de Taroudannt (9,6%), soit 7,1 points de pourcentage de différence, et à la moyenne nationale du Maroc, soit 11,9 points de pourcentage.



Ce taux moyen cache des disparités selon le milieu de résidence et à l'échelle territoriale la plus désagrégée (commune). Les ruraux de la province sont plus touchés par la pauvreté multidimensionnelle que leurs homologues citadins, soit des taux de pauvreté de 26,8% et 4,6% respectivement. Ces taux dépassent largement les moyennes nationales rurale et urbaine, soit 17,7% et 2% respectivement.

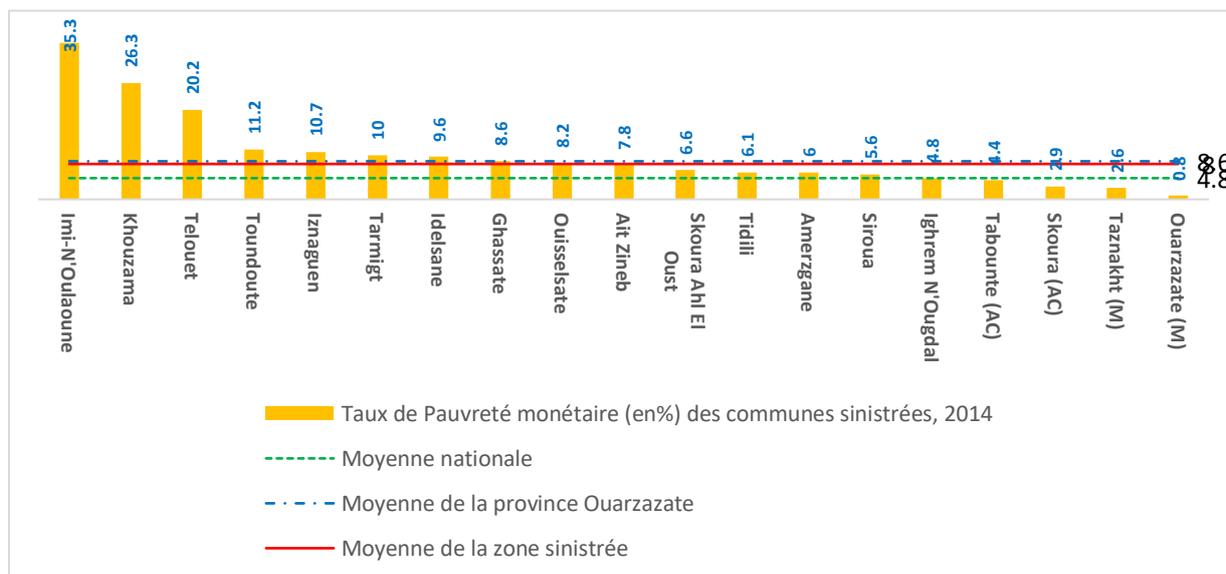
La grande majorité des communes sinistrées ont un taux de pauvreté qui dépasse la moyenne nationale. La commune d'Argana affiche le taux le plus élevé à 58,8%, tandis que la commune d'Assaïsse présente le taux le plus bas à 18%. Cette variation indique des disparités importantes dans les conditions de vie et l'accès aux services de base entre ces communes. Plusieurs communes, notamment Argana (58,8%), Imilmaïss (49,4%), et Ahl Tifnoute (41,1%), ont des taux de pauvreté multidimensionnelle significativement plus élevés que la moyenne provinciale. Cela suggère que la privation sous ses multiples aspects est particulièrement préoccupante dans ces zones. En outre, certaines communes, telles que Tirsasse (19,9%), Assaïsse (18%), et Bigoudine (22,3%), ont des taux de pauvreté multidimensionnelle inférieurs à la moyenne des communes sinistrées. Cependant, il est important de noter que même dans ces communes, la pauvreté multidimensionnelle reste une réalité.

### ***Province d'Ouarzazate***

Lorsque l'on analyse les taux de pauvreté monétaire dans les communes sinistrées de Ouarzazate, on constate une grande variabilité des conditions économiques locales. Ces chiffres mettent en évidence des réalités contrastées et des défis économiques spécifiques à chaque localité. Comparativement au taux national de pauvreté monétaire au Maroc, la totalité des communes sinistrées de la province de Ouarzazate présentent des taux nettement plus élevés. Par exemple, Imi-N'Oulaoune affiche un taux de 35,3%, ce qui est plus de sept fois supérieur à la moyenne nationale. De même, Khouzama enregistre un taux de 26,3%, tandis que Telouet est à 20,2%, tous deux bien au-dessus de la moyenne nationale. Ces chiffres indiquent clairement une forte incidence de la pauvreté monétaire dans ces zones.

Toutefois, il est important de noter que certaines communes se démarquent par des taux de pauvreté monétaire inférieurs à la moyenne provinciale de Ouarzazate, qui s'établit à 8,6%. Ighrem N'Ougdâl, par exemple, affiche un taux de pauvreté monétaire de 4,8%, ce qui est égal au taux national, suggérant une situation économique en harmonie avec la moyenne nationale. Amerzgane (6%) et Tidili (6,1%) ont des taux légèrement supérieurs à la moyenne nationale, mais restent en dessous de la moyenne provinciale.

Figure 11: Taux de pauvreté monétaire (en%) au niveau des communes sinistrées dans la province de Ouarzazate, 2014



L'analyse des taux de vulnérabilité dans les communes sinistrées de Ouarzazate offre un aperçu significatif des disparités économiques et sociales dans cette province. En regardant les chiffres, il est clair que toutes les communes d'Ouarzazate présentent des taux de vulnérabilité supérieurs au taux national de 12,6%. Cela indique que cette zone sinistrée de la province dans son ensemble est confrontée à des défis économiques et sociaux plus prononcés que la moyenne nationale. Cette observation suggère une fragilité économique et sociale généralisée dans les communes de la province.

Le taux provincial de vulnérabilité à Ouarzazate est de 16%. Cette moyenne provinciale est dépassée par toutes les communes endommagées. Par exemple, Imi-N'Oulaoune présente un taux de 29,2%, Khouzama est à 28%, et Telouet affiche 29,6%. Cette situation suggère une certaine homogénéité en termes de vulnérabilité, mais avec des disparités notables, notamment à Toundoute où les conditions économiques et sociales sont particulièrement précaires.

Pour la pauvreté multidimensionnelle, la moitié des communes sinistrées à Ouarzazate ont des taux de pauvreté multidimensionnelle supérieurs au taux national de 8,2%. Aussi, à l'exception de Ait Zineb (4,4%), Tidili (5,5%) et Ighrem N'Ougdal (5,3%), toutes les autres communes ont des taux de pauvreté multidimensionnelle supérieurs à la moyenne provinciale (7,1%). Imi-N'Oulaoune (26,4%) et Khouzama (23,8%) présentent des taux significativement plus élevés, indiquant des besoins socio-économiques particulièrement importants dans ces localités.

## 6. Emploi et activité

L'activité économique est le moteur qui alimente la croissance et le développement d'un pays, mais elle n'est pas uniformément répartie au sein du territoire Marocain. Les disparités économiques entre différentes régions peuvent être significatives et influencées par une multitude de facteurs, notamment géographiques et socio-économiques et historiques. Dans

cette section, nous entreprendrons une analyse de la situation de l'activité dans les provinces sinistrées du Maroc.

Cette analyse se concentrera sur trois aspects clés de l'activité dans ces provinces sinistrées. Tout d'abord, nous examinerons les variations du taux d'activité pour comprendre comment ces provinces se positionnent par rapport à la moyenne nationale et par milieu de résidence. Ensuite, nous nous pencherons sur les disparités de genre qui caractérisent l'activité économique dans ces régions, en mettant en évidence les défis spécifiques auxquels sont confrontées les femmes. Enfin, nous explorerons les profils de la population active selon la situation dans la profession.

Le tableau ci-dessus fournit une vue détaillée des taux d'activité dans les communes sinistrées des six provinces, ainsi qu'une comparaison avec les valeurs moyennes au niveau nationale et au niveau de l'ensemble de la zone. Le taux d'activité de la zone sinistrée s'élève à 45,6%. Bien que ce chiffre soit légèrement inférieur à la moyenne nationale du Maroc, qui est de 47,6%, il convient de noter que la zone sinistrée englobe des provinces qui connaissent des niveaux d'activité économique variés, ce qui explique en partie cet écart. Par milieu de résidence, le taux d'activité des provinces sinistrées en milieu urbain est de 48,3% contre 49,1% au niveau national. Pour le milieu rural, le taux est de 43,7% contre 45,1% au niveau national.

*Tableau 15: Taux d'activité (en %) des provinces sinistrées et l'ensemble du Maroc en 2014*

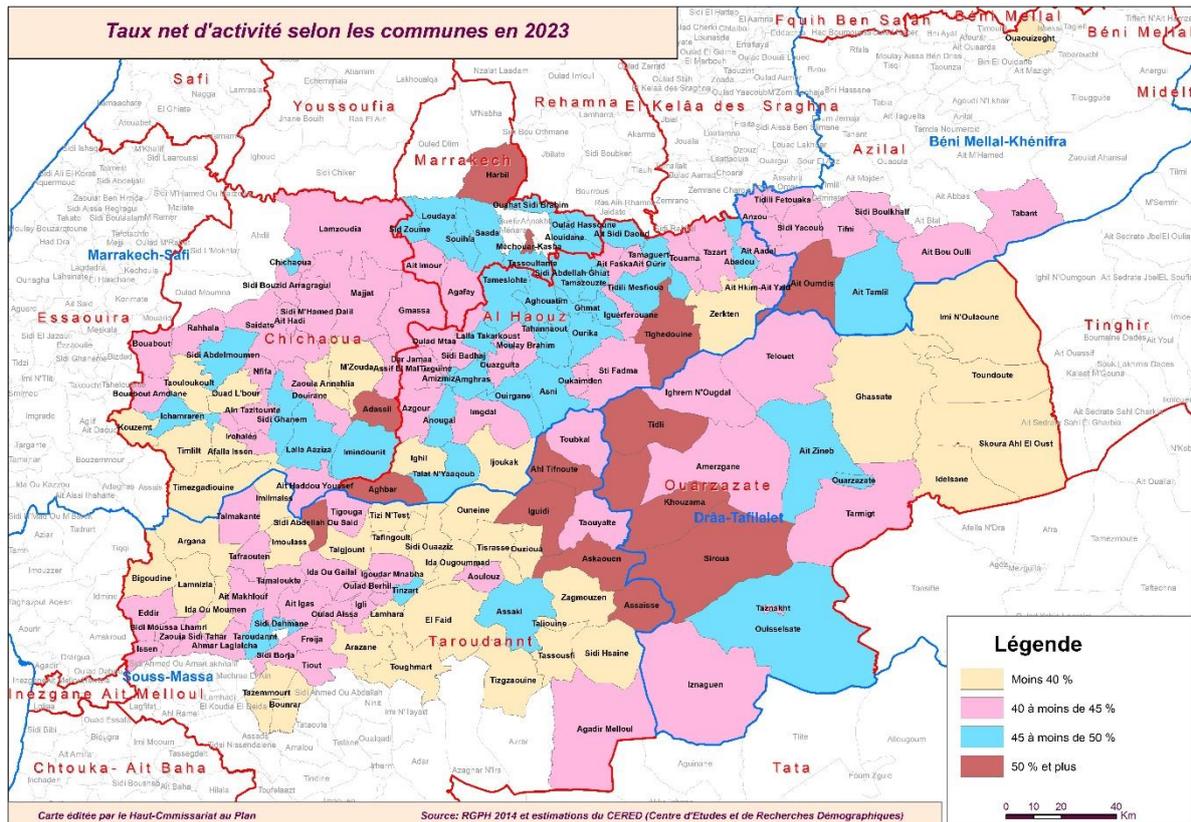
	Ensemble			Urbain			Rural		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Azilal	76,1	11,6	43,6	66,9	15,4	39,9	78,2	10,6	44,5
Al Haouz	79,9	10,2	45,7	75,6	17,6	46,4	80,7	8,8	45,6
Chichaoua	79,5	8,6	43,6	76,4	16,2	45,9	80,1	6,9	43,2
Marrakech	75,9	25,0	50,0	73,8	29,0	50,7	82,2	11,7	47,7
Ouarzazate	71,7	18,9	43,6	71,0	19,6	44,7	72,2	18,5	42,9
Taroudannt	74,0	12,6	41,3	74,6	16,9	45,0	73,8	10,8	39,7
Zone sinistrée	76,2	16,5	45,6	73,5	24,6	48,3	78,1	10,7	43,7
Maroc	75,5	20,4	47,6	73,4	25,8	49,1	78,8	11,4	45,1

Les provinces endommagées présentent des taux d'activité variant de 41,3% à 50%. Marrakech affiche le taux d'activité le plus élevé, tandis que Taroudannt présente celui le plus bas. Par milieu de résidence, avec un taux de 39,9% Azilal enregistre le taux d'activité le plus bas, alors que Marrakech se positionne toujours en tête des zones sinistrées en matière d'activité. Pour le milieu rural, et à l'exception de Marrakech (47,7%) et Al Haouz (45,6%), toutes les provinces affichent un taux d'activité inférieur à celui national.

Dans l'ensemble de la zone sinistrée, le taux d'activité des hommes est substantiellement plus élevé que celui des femmes, illustrant des inégalités persistantes sur le marché du travail. Les femmes affichent un taux d'activité de seulement 16,5%, alors que les hommes atteignent un impressionnant 76,2%. Cette importante disparité reflète des défis en matière de participation des femmes à la vie économique au sein de ces régions.

Un autre aspect frappant de ce tableau est la disparité de genre observée dans l'ensemble des provinces sinistrées. Les taux d'activité des hommes sont nettement plus élevés que ceux des

femmes. Par exemple, à Marrakech, le taux d'activité des hommes atteint 75,9%, tandis que celui des femmes n'est que de 25%. Ces disparités de genre sont encore plus observées dans le milieu rural, où les différences des taux d'activité sont plus importantes. A titre d'exemple, la différence entre le taux d'activité des femmes et des hommes dans les zones rurales de la province Chichaoua est de l'ordre de 73,2 points de pourcentage, contre 59 points de pourcentage en milieu urbain. Cette disparité souligne l'importance de s'attaquer aux obstacles spécifiques auxquels sont confrontées les femmes sur le marché du travail, notamment l'accès à l'éducation, les normes culturelles et les opportunités d'emploi.



En se penchant sur les communes sinistrées, l'analyse du taux d'activité nous permet de tirer plusieurs conclusions importantes concernant l'activité économique dans la zone sinistrée. Cette analyse révèle des disparités significatives, offrant des informations précieuses pour la compréhension de la dynamique économique locale. Dans la province d'Azilal, par exemple, les taux d'activité varient considérablement, allant de 36,8% à 53%. Parmi ses communes sinistrées, Ait Oumdis se distingue avec un taux d'activité de 53%, indiquant une forte participation de la population active. À l'inverse, la commune de Ouauizeght affiche un taux d'activité plus bas de 36,8%, suggérant des défis économiques potentiels.

Dans la province d'Al Haouz, la variation des taux d'activité est encore plus marquée. Cette province se caractérise par une grande diversité de taux d'activité parmi ses communes. Aghbar se distingue avec un taux d'activité impressionnant de 71,6%, tandis que la commune d'Ighil affiche un taux d'activité relativement faible de 38,1%. Cette variation reflète

probablement une combinaison de facteurs locaux, notamment la structure économique, l'accès à l'éducation, et la disponibilité d'emplois.

La province de Chichaoua présente également des écarts notables. La commune d'Adassil ressort avec un taux d'activité particulièrement élevé de 51,6%, tandis que la commune d'Ouad L'bour présente un taux d'activité plus faible de 37,8%. Il est important de noter que ces disparités peuvent influencer les niveaux de vie et la qualité de vie des habitants de ces communes.

Parmi les communes de la préfecture de Marrakech, Méchouar-Kasba et Marrakech-Médina sont les plus actives, avec des taux d'activité de 50,2% et 52% respectivement. Ces chiffres indiquent une économie dynamique dans la ville de Marrakech, qui est un important centre touristique. Néanmoins, d'autres communes, telles qu'Agafay et Ait Imour, présentent des taux d'activité plus bas, ce qui pourrait nécessiter un soutien économique accru.

La province d'Ouarzazate présente une variabilité significative dans les taux d'activité. Khouzama se démarque avec un taux d'activité exceptionnellement élevé de 73%, tandis que Ghassate et Idelsane enregistrent des taux d'activité nettement inférieurs à 33,2% et 32,4% respectivement. Cette province semble présenter des écarts économiques importants entre ses communes, suggérant des opportunités de développement économique inégales.

Enfin, la province de Taroudannt montre également une gamme de taux d'activité substantielle. La commune de Ahl Tifnoute se démarque avec un taux d'activité de 65,4%, tandis que des communes telles que Tizi N'Test et Toughmart affichent des taux d'activité plus faibles, à 36,9% et 32,7% respectivement. Cette diversité économique peut nécessiter des interventions ciblées pour stimuler l'activité économique dans certaines régions.

En somme, ces données mettent en évidence les défis et les opportunités liés au développement économique dans les provinces et les communes sinistrées. Une compréhension fine de ces disparités est essentielle pour orienter les politiques économiques locales, améliorer les niveaux de vie et favoriser une croissance économique équilibrée.

L'analyse des données sur la répartition de la population active selon la situation dans la profession dans les six provinces, révèle des variations significatives dans la répartition de la population active selon la situation dans la profession entre les différentes provinces sinistrées. Dans l'ensemble de la zone, plus que quatre actifs occupés sur cinq sont soit des salariés dans le secteur privé (51,3%) ou des indépendants (30%). Les deux milieux de résidence suivent la même répartition de la situation dans la profession.

Tableau 16: Population active selon la situation dans la profession (en %) des communes sinistrées et l'ensemble du Maroc en 2014

		Ensemble						Urbain						Rural					
		Situation dans la profession des actifs occupés et des chômeurs ayant déjà travaillé																	
		Employeur	Indépendant	Salarié dans le secteur public	Salarié dans le secteur privé	Aide familiale	Autre	Employeur	Indépendant	Salarié dans le secteur public	Salarié dans le secteur privé	Aide familiale	Autre	Employeur	Indépendant	Salarié dans le secteur public	Salarié dans le secteur privé	Aide familiale	Autre
Ensemble	Maroc	2,9	29,8	10,2	47,6	6,5	3,1	3,7	25,2	14,4	52,3	1,2	3,2	1,5	37,5	3,2	39,7	15,4	2,8
	Azilal	1,4	34,2	7,0	45,3	10,0	2,2	3,8	29,0	22,9	38,9	1,3	4,1	0,9	35,2	3,9	46,5	11,7	1,8
	Al Haouz	1,8	28,5	4,3	58,8	3,8	2,8	3,3	25,8	14,3	51,8	1,4	3,3	1,6	28,9	2,6	60,0	4,2	2,8
	Chichaoua	1,6	36,4	5,2	48,1	6,2	2,6	3,5	34,3	16,6	40,2	1,6	3,9	1,1	36,9	2,7	49,8	7,1	2,4
	Marrakech	3,7	26,3	10,6	54,0	1,5	3,9	4,1	24,4	12,9	53,8	1,0	3,8	2,3	32,6	3,0	54,7	3,2	4,1
	Ouarzazate	1,8	33,4	12,7	41,7	8,0	2,4	3,3	23,0	26,7	43,0	1,4	2,6	0,9	39,5	4,4	40,9	11,9	2,3
	Taroudannt	2,2	30,2	6,9	50,3	7,6	2,8	3,4	28,2	13,3	50,1	1,9	3,1	1,6	31,1	3,9	50,4	10,3	2,6
	Zone sinistrée	2,5	30,0	8,1	51,3	5,2	3,0	3,8	25,6	14,8	51,0	1,2	3,6	1,5	33,1	3,4	51,4	8,0	2,7
Hommes	Maroc	3,1	33,4	9,3	45,3	5,6	3,3	4,1	28,9	13,7	48,4	1,2	3,7	1,6	39,7	3,2	40,8	11,9	2,8
	Azilal	1,5	36,0	6,4	47,7	6,2	2,2	4,0	30,7	21,1	38,8	1,3	4,1	1,0	37,0	3,8	49,3	7,1	1,9
	Al Haouz	1,9	29,0	4,0	60,0	2,4	2,7	3,5	27,3	13,4	51,0	1,3	3,5	1,6	29,3	2,5	61,5	2,6	2,5
	Chichaoua	1,6	37,4	4,6	49,3	4,5	2,7	3,9	36,7	15,0	38,9	1,5	4,1	1,2	37,5	2,6	51,3	5,1	2,4
	Marrakech	4,0	29,8	9,4	50,7	1,7	4,3	4,7	28,3	11,9	49,6	1,0	4,4	2,4	33,6	3,0	53,5	3,3	4,3
	Ouarzazate	2,0	31,9	13,5	46,9	3,2	2,5	3,6	24,4	26,8	41,2	1,4	2,7	1,1	36,6	5,0	50,5	4,4	2,4
	Taroudannt	2,4	32,1	6,5	52,3	3,8	2,9	3,7	31,5	12,2	47,4	1,8	3,4	1,8	32,3	4,0	54,5	4,8	2,7
	Zone sinistrée	2,7	31,9	7,6	51,4	3,2	3,2	4,3	28,9	13,9	47,6	1,2	4,0	1,5	33,8	3,4	54,0	4,6	2,6
Femmes	Maroc	2,0	14,5	14,0	57,3	10,3	1,9	2,3	13,2	16,9	64,5	1,2	1,8	0,9	19,1	3,1	30,2	44,4	2,3
	Azilal	1,0	20,2	11,2	26,8	38,9	1,9	2,6	21,0	31,7	39,5	1,4	3,9	0,6	20,0	4,9	22,9	50,4	1,3
	Al Haouz	1,3	22,7	7,8	45,3	18,2	4,7	2,1	18,3	19,3	56,2	1,7	2,4	1,0	24,4	3,2	41,0	24,8	5,7
	Chichaoua	1,0	25,4	12,1	34,1	25,5	1,9	1,8	21,0	25,2	47,2	1,9	2,9	0,5	27,7	5,3	27,3	37,8	1,4
	Marrakech	2,4	14,5	14,5	65,3	1,1	2,2	2,5	13,5	15,7	65,2	1,0	2,2	1,8	23,2	3,9	65,7	2,7	2,7
	Ouarzazate	0,9	38,8	10,1	22,4	25,7	2,1	2,1	17,1	26,1	50,8	1,7	2,3	0,4	49,2	2,4	8,7	37,2	2,1
	Taroudannt	1,2	18,6	9,3	38,1	30,5	2,2	1,9	11,6	18,7	63,5	2,7	1,7	0,8	22,9	3,7	22,8	47,4	2,5
	Zone sinistrée	1,7	19,4	12,1	48,9	15,5	2,4	2,4	14,2	17,8	62,1	1,3	2,2	0,8	26,7	3,8	30,9	35,0	2,7

Au sein des provinces, il existe de fortes variations dans la répartition des actifs occupés selon la situation dans la profession, avec une grande proportion de la population qui exerce dans le secteur privé et le travail indépendant. Par exemple, dans la province de Ouarzazate, une proportion importante de la population active (41,7%) travaille dans le secteur privé, tandis que dans la province d'Al Haouz, cette proportion est encore plus élevée (58,8%). Le travail indépendant est aussi prédominant à Ouarzazate (33,4%), tandis qu'à Al Haouz, une proportion considérable de la population active est employée (29,3%).

Par sexe, on constate une identique prédominance du salariat au secteur privé et du travail indépendant dans l'ensemble des zones sinistrées. Par milieu de résidence, la majorité des femmes urbaines exercent des emplois dans le secteur privé (62,1%), le secteur public (17,8) ou le travail indépendant (14,2%). Un autre résultat intéressant renseigne sur les aides familiaux, en effet cette situation dans la profession est prédominante chez les femmes du milieu rural (35%). Cette proportion des femmes aides familiales est de l'ordre de 50,4% dans les communes rurales de Azilal, et de 47,4% dans les communes rurales de Taroudannt, soit six fois la répartition au niveau national rural (8%).

## Annexe

Tableau 1 : Population, ménages et taille des ménages des communes sinistrées

Province/ préfecture	Commune	Population 2014	Ménages 2014	Population 2023	Ménages 2023	Taille des ménages 2023
Al Haouz	Amizmiz (Mun.)	14 364	3 506	16 767	4 580	3,7
	Tizguine	4 899	1 105	5 719	1 443	4,0
	Lalla Takarkoust	7 311	1 643	8 534	2 146	4,0
	Tameslohte	28 978	6 457	33 827	8 435	4,0
	Tahannaout (Mun.)	12 102	2 684	14 127	3 506	4,0
	Dar Jamaa	5 911	1 269	6 900	1 658	4,2
	Talat N'Yaaqoub	7 866	1 680	9 182	2 195	4,2
	Sidi Badhaj	5 394	1 149	6 297	1 501	4,2
	Ait Ourir (Mun.)	39 108	8 285	45 652	10 823	4,2
	Imgdal	5 467	1 156	6 382	1 510	4,2
	Sidi Abdallah Ghiat	29 498	6 157	34 434	8 043	4,3
	Oulad Mtaa	6 937	1 430	8 098	1 868	4,3
	Ouirgane	7 727	1 583	9 020	2 068	4,4
	Ourika	37 316	7 598	43 560	9 925	4,4
	Moulay Brahim	11 813	2 389	13 790	3 121	4,4
	Touama	11 243	2 273	13 124	2 969	4,4
	Anougal	4 353	874	5 081	1 142	4,4
	Ait Faska	26 210	5 264	30 596	6 876	4,4
	Ait Sidi Daoud	18 976	3 753	22 151	4 903	4,5
	Azgour	6 865	1 356	8 014	1 771	4,5
	Tamaguert	10 540	2 074	12 304	2 709	4,5
	Aghouatim	30 776	6 016	35 926	7 859	4,6
	Amghras	6 160	1 194	7 191	1 560	4,6
	Ghmate	25 220	4 808	29 440	6 281	4,7
	Ouazguita	5 440	1 029	6 350	1 344	4,7
	Tidili Mesfioua	21 706	4 046	25 338	5 285	4,8
	Tamazouzte	15 846	2 944	18 497	3 846	4,8
	Asni	21 244	3 883	24 799	5 072	4,9
	Ijoukak	6 700	1 207	7 821	1 577	5,0
	Sti Fadma	24 129	4 279	28 166	5 590	5,0
	Aghbar	5 182	909	6 049	1 187	5,1
	Ighil	5 695	997	6 648	1 302	5,1
	Tazart	15 243	2 660	17 794	3 475	5,1
Iguerferouane	11 812	2 019	13 788	2 637	5,2	
Abadou	10 602	1 764	12 376	2 304	5,4	
Zerkten	19 926	3 310	23 260	4 324	5,4	
Oukaimden	4 861	782	5 674	1 022	5,6	
Tighedouine	22 971	3 635	26 815	4 748	5,6	
Ait Aadel	7 925	1 166	9 251	1 523	6,1	
Ait Hkim-Ait Yzid	8 812	1 294	10 286	1 690	6,1	
Azilal	Ouaouizeght	14 570	3 261	15 058	3 597	4,2
	Tidili Fetouaka	12 759	2 181	13 187	2 405	5,5
	Tifni	11 760	1 987	12 154	2 191	5,5
	Anzou	15 429	2 562	15 946	2 826	5,6
	Sidi Yacoub	17 054	2 721	17 626	3 001	5,9
	Tabant	14 963	2 194	15 464	2 420	6,4
	Ait Oumdis	15 408	2 204	15 924	2 431	6,6
	Ait Tamlil	19 930	2 798	20 598	3 086	6,7
	Sidi Boukhalf	15 625	2 179	16 149	2 403	6,7
	Ait Bou Oulli	11 095	1 390	11 467	1 533	7,5
Chichaoua	Imintanoute (Mun.)	20 837	4 710	22 705	5 632	4,0
	Nfifa	6 463	1 454	7 042	1 738	4,1
	Sidi Abdelmoumen	9 007	1 970	9 814	2 355	4,2
	Ouad L'bour	5 944	1 299	6 477	1 553	4,2
	Chichaoua (Mun.)	27 869	6 024	30 367	7 203	4,2
	Gmassa	9 388	1 996	10 230	2 387	4,3
	Afalla Issen	8 129	1 724	8 858	2 061	4,3
	Kouzemt	4 103	865	4 471	1 034	4,3
	Rahhala	5 691	1 195	6 201	1 429	4,3
	Taouloukoul	10 682	2 242	11 640	2 681	4,3
	Ait Hadi	7 431	1 554	8 097	1 858	4,4
	Timezgadiouine	7 825	1 632	8 526	1 951	4,4
	Timlilt	7 078	1 471	7 713	1 759	4,4
Sidi Bouzid Arragragui	8 971	1 862	9 775	2 226	4,4	
Assif El Mal	7 511	1 542	8 184	1 844	4,4	

	Saidate	6 427	1 319	7 003	1 577	4,4
	Sidi Ghanem	9 326	1 905	10 162	2 278	4,5
	Irohale	5 854	1 186	6 379	1 418	4,5
	Bouabout Amdlane	7 541	1 513	8 217	1 809	4,5
	Ain Tazitounte	5 509	1 103	6 003	1 319	4,6
	Douirane	16 138	3 197	17 585	3 823	4,6
	M'Zouda	23 148	4 583	25 223	5 480	4,6
	Ichamraren	7 023	1 382	7 653	1 652	4,6
	Bouabout	11 494	2 240	12 524	2 678	4,7
	Sidi M'Hamed Dalil	5 684	1 105	6 194	1 321	4,7
	Majjat	13 258	2 569	14 447	3 072	4,7
	Adassil	7 454	1 400	8 122	1 674	4,9
	Zaouia Annahlia	10 757	1 931	11 721	2 309	5,1
	Lalla Aaziza	8 448	1 497	9 205	1 790	5,1
	Lamzoudia	25 674	4 470	27 976	5 345	5,2
	Ait Haddou Youssef	6 263	1 023	6 824	1 223	5,6
	Imindounit	11 363	1 846	12 382	2 207	5,6
Marrakech	Marrakech-Médina (Arrond.)	120 643	28 549	130 460	34 871	3,7
	Méchouar-Kasba (Mun.)	16 860	3 973	18 232	4 853	3,8
	Tassoultante	71 172	16 695	76 963	20 392	3,8
	Harbil	51 881	11 735	56 103	14 334	3,9
	Saada	67 086	14 435	72 545	17 631	4,1
	Ouahat Sidi Brahim	25 320	5 425	27 380	6 626	4,1
	Sid Zouine	14 954	3 165	16 171	3 866	4,2
	Alouidane	28 194	5 954	30 488	7 272	4,2
	Oulad Hassoune	23 475	4 767	25 385	5 823	4,4
	Agafay	15 452	3 132	16 709	3 826	4,4
	Souihla	28 164	5 552	30 456	6 781	4,5
	Loudaya	33 767	6 615	36 515	8 080	4,5
	Ait Imour	14 544	2 767	15 727	3 380	4,7
Ouarzazate	Ouarzazate (Mun.)	71 067	15 475	75 884	18 562	4,1
	Taznakht (Mun.)	7 281	1 528	7 775	1 833	4,2
	Khouzama	7 488	1 416	7 996	1 698	4,7
	Ait Zineb	10 078	1 903	10 761	2 283	4,7
	Amerzgane	8 820	1 656	9 418	1 986	4,7
	Siroua	9 678	1 807	10 334	2 167	4,8
	Tarmigt	40 184	7 495	42 908	8 990	4,8
	Iznaguen	12 017	2 167	12 832	2 599	4,9
	Ouisselsate	14 196	2 519	15 158	3 021	5,0
	Ighrem N'Ougdal	14 804	2 601	15 807	3 120	5,1
	Idelsane	8 374	1 415	8 942	1 697	5,3
	Skoura Ahl El Oust	24 055	4 035	25 685	4 840	5,3
	Toundoute	10 606	1 773	11 325	2 127	5,3
	Tidli	15 285	2 551	16 321	3 060	5,3
	Telouet	14 060	2 194	15 013	2 632	5,7
	Ghassate	8 448	1 298	9 021	1 557	5,8
	Imi N'Oulaoune	21 061	3 126	22 489	3 750	6,0
Taroudannt	Taroudannt (Mun.)	80 149	18 788	82 118	21 753	3,8
	Tiout	2 920	664	2 992	769	3,9
	Toughmart	6 746	1 526	6 912	1 767	3,9
	Taliouine (Mun.)	6 727	1 489	6 892	1 724	4,0
	Tamaloukte	4 739	1 001	4 855	1 159	4,2
	Tizgzaouine	5 272	1 107	5 402	1 282	4,2
	Aoulouz (Mun.)	17 409	3 633	17 837	4 206	4,2
	Ait Makhlof	4 752	989	4 869	1 145	4,3
	Oulad Berhil (Mun.)	24 288	5 041	24 885	5 837	4,3
	Tassouf	6 724	1 390	6 889	1 609	4,3
	Igoudar Mnabha	8 767	1 793	8 982	2 076	4,3
	Tazemmourt	6 073	1 238	6 222	1 433	4,3
	Argana	4 804	978	4 922	1 132	4,3
	Bounrar	6 304	1 283	6 459	1 485	4,3
	Sidi Dahmane	11 955	2 427	12 249	2 810	4,4
	Ahmar Laglalcha	17 950	3 616	18 391	4 187	4,4
	Tafraouten	7 999	1 610	8 196	1 864	4,4
	Issan	12 119	2 448	12 417	2 834	4,4
	Imoulass	8 388	1 677	8 594	1 942	4,4
	Bigoudine	5 131	1 021	5 257	1 182	4,4
	Ida Ou Moumen	6 105	1 211	6 255	1 402	4,5
	Assaïsse	6 838	1 355	7 006	1 569	4,5
	Zaouia Sidi Tahar	11 677	2 309	11 964	2 673	4,5

Assaki	8 175	1 616	8 376	1 871	4,5
Sidi Borja	10 000	1 963	10 246	2 273	4,5
Ida Ougoummad	7 880	1 546	8 074	1 790	4,5
Talmakante	4 004	771	4 102	893	4,6
Sidi Ouaziz	8 320	1 595	8 524	1 847	4,6
Oulad Aissa	12 331	2 364	12 634	2 737	4,6
Sidi Abdellah Ou Said	3 463	662	3 548	766	4,6
Ouneine	7 866	1 486	8 059	1 721	4,7
Lamnizla	4 224	796	4 328	922	4,7
Sidi Hsaine	7 418	1 391	7 600	1 611	4,7
Tinzart	5 902	1 105	6 047	1 279	4,7
Igli	11 197	2 076	11 472	2 404	4,8
Ouzioua	7 692	1 425	7 881	1 650	4,8
Taouyalte	7 465	1 370	7 648	1 586	4,8
Tafingoult	6 635	1 217	6 798	1 409	4,8
Tizi N'Test	5 182	945	5 309	1 094	4,9
Lamhara	11 374	2 073	11 653	2 400	4,9
Imilmaiss	6 584	1 195	6 746	1 384	4,9
El Faid	12 011	2 177	12 306	2 521	4,9
Eddir	7 565	1 347	7 751	1 560	5,0
Ida Ou Gailal	6 436	1 145	6 594	1 326	5,0
Arazane	7 999	1 422	8 196	1 646	5,0
Ahl Tifnoute	5 910	1 044	6 055	1 209	5,0
Freija	8 792	1 553	9 008	1 798	5,0
Sidi Moussa Lhamri	14 976	2 631	15 344	3 046	5,0
Agadir Melloul	8 848	1 550	9 065	1 795	5,1
Askaouen	7 458	1 306	7 641	1 512	5,1
Toubkal	8 489	1 464	8 698	1 695	5,1
Talgjount	5 816	995	5 959	1 152	5,2
Zagmouzen	8 221	1 406	8 423	1 628	5,2
Iguidi	9 100	1 527	9 324	1 768	5,3
Tigouga	4 553	756	4 665	875	5,3
Ait Igas	10 256	1 638	10 508	1 897	5,5
Tisrasse	7 656	1 141	7 844	1 321	5,9

Tableau 2 : Densité des communes sinistrées par région et province

Province	Commune	Densité (Nbre habitants/km <sup>2</sup> )
Azilal	Ait Bou Oulli	28,2
	Tabant	42,8
	Ouaouizeght	121,2
	Ait Oumdis	46,5
	Ait Tamlil	35,1
	Anzou	113,7
	Sidi Yacoub	95,8
	Tidili Fetouaka	136,7
	Sidi Boukhalf	92,0
	Tifni	54,4
	Al Haouz	Ait Ourir
Amizmiz		774,7
Tahannaout		869,7
Ait Faska		313,3
Ait Sidi Daoud		224,6
Ghmat		256,0
Iguerferouane		165,0
Sidi Abdellah Ghiat		242,6
Tamazouzte		262,9
Tidili Mesfioua		148,0
Amghras		66,9
Anougal		43,2
Azgour		46,2
Dar Jamaa		74,9
Lalla Takarkoust		97,6
Ouazguita		73,3
Oulad Mtaa		66,0
Sidi Badhaj		57,1
Tizguine		95,7
Aghbar		32,4
Asni		104,1
Ighil		43,5
Ijoukak		28,2
Imgdal		23,6
Ouirgane		57,5
Talat N'Yaaqoub		43,0
Moulay Brahim		126,2
Oukaimden		106,5
Ourika		291,4
Sti Fadma		83,5
Tameslohte		141,6
Aghouatim		127,9
Abadou		130,6
Ait Aadel		81,3
Ait Hkim-Ait Yzid	94,8	
Tamaguert	115,7	
Tazart	75,0	
Tighedouine	70,3	
Touama	108,6	
Zerkten	60,0	
Chichaoua	Chichaoua	1024,7
	Imintanoute	2057,8
	Ait Hadi	167,6
	Lamzoudia	37,9
	Saidate	20,8
	Sidi Bouzid Arrragui	130,1
	Sidi M'Hamed Dalil	28,2
	Afalla Issen	61,2
	Ain Tazitounte	60,7
	Ait Haddou Youssef	41,4

	Irohalen	67,6
	Lalla Aaziza	36,2
	Nfifa	88,8
	Ouad L'bour	44,7
	Sidi Ghanem	68,2
	Timezgadiouine	24,2
	Adassil	58,4
	Assif El Mal	72,1
	Dourane	98,2
	Gmassa	33,7
	Imindounit	41,6
	Majjat	30,6
	M'Zouda	96,3
	Zaouia Annahlia	111,5
	Bouabout	77,3
	Bouabout Amdlane	74,1
	Ichamraren	56,2
	Kouzemt	37,8
	Rahhala	38,3
	Sidi Abdelmoumen	47,7
	Taouloukoul	66,1
	Timlilt	36,6
Marrakech	Méchouar-Kasba	1358,8
	Marrakech-Médina	21684,6
	Alouidane	295,5
	Ouahat Sidi Brahim	488,2
	Oulad Hassoune	298,1
	Harbil	189,7
	Agafay	81,1
	Ait Imour	124,8
	Loudaya	189,3
	Sid Zouine	223,4
	Saada	391,7
	Souihla	345,9
	Tassoultante	854,9
Ouarzazate	Ouarzazate	1584,5
	Taznakht	540,4
	Ait Zineb	18,0
	Amerzgane	10,5
	Iznaguen	11,2
	Ighrem N'Ougdal	36,2
	Khouzama	12,4
	Ouisselsate	10,4
	Siroua	10,3
	Telouet	18,9
	Tidli	37,0
	Ghassate	8,5
	Idelsane	20,9
	Imi N'Oulaoune	24,1
	Skoura Ahl El Oust	25,8
	Tarmigt	52,7
	Toundoute	21,9
Taroudannt	Aoulouz	183,4
	Oulad Berhil	1317,5
	Taliouine	288,4
	Taroudannt	890,6
	Arazane	39,9
	El Faïd	24,0
	Ida Ou Gailal	38,2
	Ida Ougoummad	65,0
	Igli	100,9
	Igoudar Mnabha	63,1
	Lamhara	127,9
	Oulad Aïssa	158,5

	Ouneine	31,7
	Sidi Abdellah Ou Said	40,4
	Sidi Ouaziz	43,8
	Tafingoult	55,6
	Talgjout	37,7
	Tigouga	31,7
	Tinzart	130,1
	Tizi N'Test	43,0
	Toughmart	23,6
	Argana	16,9
	Bigoudine	25,5
	Eddir	43,1
	Imilmaiss	42,4
	Issen	177,3
	Sidi Moussa Lhamri	197,8
	Talmakante	21,5
	Agadir Melloul	10,2
	Ahl Tifnoute	30,0
	Askaouen	26,0
	Assaïsse	30,0
	Assaki	23,5
	Iguidi	29,5
	Sidi Hsaine	21,0
	Taouyalte	29,0
	Tassousfi	34,1
	Tizgaouine	16,0
	Toubkal	31,5
	Zagmouzen	27,9
	Ouzioua	64,8
	Tisrasse	33,2
	Ahmar Laglalcha	174,2
	Ait Igas	63,1
	Ait Makhlouf	33,3
	Bounrar	47,3
	Freija	92,4
	Ida Ou Moumen	54,1
	Imoulass	47,4
	Lamnizla	20,3
	Sidi Borja	125,6
	Sidi Dahmane	292,3
	Tafraouten	66,1
	Tamaloukte	33,8
	Tazemmourt	35,8
	Tiout	22,7
	Zaouia Sidi Tahar	128,2

Tableau 3 : Répartition par grands groupes d'âges de la population des communes sinistrées par province/préfecture, RGPH 2014

Province/ préfecture	Commune	Population municipale totale	Groupes d'âges ensemble			Population municipale Urbaine	Groupes d'âges Urbain			Population municipale Rurale	Groupes d'âges Rural			
			0-14 ans	15-59 ans	60 ans et +		0-14 ans	15-59 ans	60 ans et +		0-14 ans	15-59 ans	60 ans et +	
	Total Royaume du Maroc	33 610 084	28,2	62,4	9,4	20 284 436	26,1	64,6	9,3	13 325 648	31,4	59,0	9,7	
Province : Azilal	Province : Azilal	552 884	33,3	57,3	9,4	100 189	29,1	62,3	8,6	452 695	34,2	56,2	9,5	
	Zone sinistrée Azilal	148 593	35,3	56,1	8,7	9 449	27,6	62,0	10,4	139 144	35,8	55,7	8,6	
	Ait Tamllil	19 930	38,5	54,1	7,4					19 930	38,5	54,1	7,4	
	Sidi Yacoub	17 054	36,5	54,3	9,2					17 054	36,5	54,3	9,2	
	Sidi Boukhalf	15 625	38,6	54,6	6,8					15 625	38,6	54,6	6,8	
	Anzou	15 429	32,1	58,3	9,6					15 429	32,1	58,3	9,6	
	Ait Oumdis	15 408	39,1	53,8	7,1					15 408	39,1	53,8	7,1	
	Tabant	14 963	35,0	56,2	8,8					14 963	35,0	56,2	8,8	
	Ououizeght	14 570	28,9	59,8	11,2	9 449	27,6	62,0	10,4	5 121	31,4	55,9	12,8	
	Tidili Fetouaka	12 759	31,5	58,3	10,2					12 759	31,5	58,3	10,2	
	Tifni	11 760	31,1	59,3	9,6					11 760	31,1	59,3	9,6	
	Ait Bou Oulli	11 095	39,3	53,1	7,6					11 095	39,3	53,1	7,6	
	Préfecture : Marrakech	Préfecture : Marrakech	1 323 005	27,6	63,3	9,1	974 021	25,6	64,6	9,9	348 984	33,2	59,9	6,9
Zone sinistrée Marrakech		509 960	29,8	61,6	8,6	187 377	23,9	64,2	11,9	322 583	33,2	60,1	6,7	
Marrakech-Médina (Arrond.)		120 222	21,1	65,0	13,9	120 222	21,1	65,0	13,9					
Tassoutante		71 086	34,1	60,3	5,6					71 086	34,1	60,3	5,6	
Saada		67 085	33,7	60,3	6,0					67 085	33,7	60,3	6,0	
Harbil		51 860	34,9	59,7	5,4	25 077	34,0	61,5	4,5	26 783	35,8	58,1	6,1	
Loudaya		32 990	31,8	60,4	7,8	12 600	31,1	62,0	6,9	20 390	32,3	59,4	8,3	
Alouidane		28 194	31,8	60,8	7,4					28 194	31,8	60,8	7,4	
Souhla		28 164	33,3	59,5	7,2					28 164	33,3	59,5	7,2	
Ouahat Sidi Brahim		25 313	34,6	60,2	5,1					25 313	34,6	60,2	5,1	
Oulad Hassoune		23 455	30,2	61,2	8,6					23 455	30,2	61,2	8,6	
Méchouar-Kasba (Mun.)		16 641	19,4	65,5	15,1	16 641	19,4	65,5	15,1					
Agafay		15 452	31,6	60,4	8,0					15 452	31,6	60,4	8,0	
Sid Zouine		14 954	29,8	61,7	8,5	12 837	29,6	62,0	8,4	2 117	31,0	60,0	9,0	
Ait Imour		14 544	30,7	60,1	9,3					14 544	30,7	60,1	9,3	
Province : Al Haouz		Province : Al Haouz	571 999	31,4	59,5	9,2	84 205	29,8	61,8	8,3	487 794	31,6	59,0	9,3
		Zone sinistrée Al Haouz	571 999	31,4	59,5	9,2	84 205	29,8	61,8	8,3	487 794	31,6	59,0	9,3
	Ait Ourir (Mun.)	39 108	30,6	61,8	7,6	39 108	30,6	61,8	7,6					
	Ourika	37 316	33,8	58,6	7,7					37 316	33,8	58,6	7,7	
	Aghouatim	30 745	31,4	60,1	8,5					30 745	31,4	60,1	8,5	
	Sidi Abdallah Ghiat	29 496	32,3	60,2	7,5	1 701	31,9	61,1	7,1	27 795	32,3	60,2	7,6	
	Tameslohte	28 977	31,8	60,5	7,7	9 093	29,4	62,2	8,4	19 884	32,9	59,7	7,4	
	Ait Faska	26 210	30,0	61,4	8,6					26 210	30,0	61,4	8,6	
	Ghmate	25 210	31,3	59,9	8,8	1 208	27,2	64,5	8,4	24 002	31,5	59,7	8,8	
	Sti Fadma	24 120	35,1	56,4	8,5					24 120	35,1	56,4	8,5	
	Tighedouine	22 971	33,3	58,1	8,6					22 971	33,3	58,1	8,6	
	Tidili Mesfioua	21 706	28,3	60,8	10,9					21 706	28,3	60,8	10,9	
	Asni	21 244	32,0	59,4	8,6					21 244	32,0	59,4	8,6	
	Zerkten	19 926	30,8	60,3	8,9					19 926	30,8	60,3	8,9	
	Ait Sidi Daoud	18 976	30,0	60,7	9,3					18 976	30,0	60,7	9,3	
	Tamazouzte	15 846	30,0	61,0	9,0					15 846	30,0	61,0	9,0	
	Tazart	15 237	29,5	60,1	10,4					15 237	29,5	60,1	10,4	
	Amizmiz (Mun.)	14 299	27,6	61,4	11,0	14 299	27,6	61,4	11,0					
	Iguerferouane	11 812	33,1	58,2	8,7					11 812	33,1	58,2	8,7	
	Moulay Brahim	11 796	30,5	58,9	10,6	3 098	24,4	63,3	12,3	8 698	32,6	57,3	10,1	
	Tahannaout (Mun.)	11 623	31,5	62,0	6,5	11 623	31,5	62,0	6,5					
	Touama	11 243	28,0	60,2	11,9					11 243	28,0	60,2	11,9	
	Abadou	10 602	30,9	59,4	9,7					10 602	30,9	59,4	9,7	
	Tamaguert	10 540	28,6	59,5	11,9					10 540	28,6	59,5	11,9	
	Ait Hkim-Ait Yzid	8 812	37,3	55,3	7,4					8 812	37,3	55,3	7,4	
	Ait Aadel	7 925	36,4	56,8	6,9					7 925	36,4	56,8	6,9	
	Talat N'Yaaqoub	7 859	30,4	57,9	11,7					7 859	30,4	57,9	11,7	
	Ouirgane	7 727	31,8	58,9	9,3					7 727	31,8	58,9	9,3	
	Lalla Takarkoust	7 306	30,2	60,5	9,3	4 075	31,0	60,7	8,3	3 231	29,1	60,2	10,6	
	Azgour	6 865	28,5	59,8	11,7					6 865	28,5	59,8	11,7	
	Ijoukak	6 700	32,7	56,6	10,8					6 700	32,7	56,6	10,8	
	Oulad Mtaa	6 604	26,1	60,3	13,6					6 604	26,1	60,3	13,6	
	Amghras	6 077	29,3	57,4	13,3					6 077	29,3	57,4	13,3	
Dar Jamaa	5 911	29,6	55,9	14,4					5 911	29,6	55,9	14,4		
Ighil	5 695	37,2	52,7	10,2					5 695	37,2	52,7	10,2		

	Imgdal	5 467	30,7	57,5	11,8					5 467	30,7	57,5	11,8	
	Ouazguita	5 440	33,5	55,1	11,4					5 440	33,5	55,1	11,4	
	Sidi Badhaj	5 391	27,3	60,1	12,5					5 391	27,3	60,1	12,5	
	Aghbar	5 182	39,2	53,1	7,6					5 182	39,2	53,1	7,6	
	Tizguine	4 887	28,4	57,4	14,2					4 887	28,4	57,4	14,2	
	Oukaimden	4 795	34,1	58,7	7,2					4 795	34,1	58,7	7,2	
	Anougal	4 353	31,0	57,2	11,8					4 353	31,0	57,2	11,8	
Province : Chichaoua	Province : Chichaoua	369 494	33,0	57,2	9,8	62 218	30,7	61,3	8,0	307 276	33,4	56,4	10,2	
	Zone sinistrée Chichaoua	327 869	33,2	57,0	9,8	48 681	31,4	61,2	7,4	279 188	33,5	56,2	10,3	
	Chichaoua (Mun.)	27 844	32,4	61,0	6,6	27 844	32,4	61,0	6,6					
	Lamzoudia	25 652	34,8	57,2	7,9					25 652	34,8	57,2	7,9	
	M'Zouda	23 132	33,5	55,5	11,0					23 132	33,5	55,5	11,0	
	Imintanoute (Mun.)	20 837	30,0	61,5	8,5	20 837	30,0	61,5	8,5					
	Douirane	16 138	34,4	56,7	8,9					16 138	34,4	56,7	8,9	
	Majjat	13 249	30,3	59,1	10,6					13 249	30,3	59,1	10,6	
	Bouabout	11 486	33,3	54,4	12,3					11 486	33,3	54,4	12,3	
	Imindounit	11 363	37,4	55,7	6,9					11 363	37,4	55,7	6,9	
	Zaouia Annahlia	10 757	35,6	56,2	8,2					10 757	35,6	56,2	8,2	
	Taouloukoul	10 682	34,9	54,7	10,3					10 682	34,9	54,7	10,3	
	Gmassa	9 388	30,8	56,1	13,0					9 388	30,8	56,1	13,0	
	Sidi Ghanem	9 326	33,5	56,7	9,8					9 326	33,5	56,7	9,8	
	Sidi Abdelmoumen	9 007	32,5	55,9	11,6					9 007	32,5	55,9	11,6	
	Sidi Bouzid Arragragui	8 935	30,0	59,3	10,7					8 935	30,0	59,3	10,7	
	Lalla Aaziza	8 448	38,5	53,7	7,8					8 448	38,5	53,7	7,8	
	Afalla Issen	8 129	34,6	56,4	9,0					8 129	34,6	56,4	9,0	
	Timezgadiouine	7 825	29,7	58,6	11,7					7 825	29,7	58,6	11,7	
	Bouabout Amdlane	7 538	37,0	51,8	11,1					7 538	37,0	51,8	11,1	
	Assif El Mal	7 474	30,8	56,9	12,3					7 474	30,8	56,9	12,3	
	Adassil	7 454	35,4	54,9	9,7					7 454	35,4	54,9	9,7	
	Ait Hadi	7 383	29,3	60,2	10,5					7 383	29,3	60,2	10,5	
	Timlilt	7 078	33,3	55,7	11,0					7 078	33,3	55,7	11,0	
	Ichamraren	7 023	32,0	56,5	11,5					7 023	32,0	56,5	11,5	
	Nfifa	6 463	29,3	59,1	11,6					6 463	29,3	59,1	11,6	
	Saïdate	6 427	30,7	58,1	11,1					6 427	30,7	58,1	11,1	
	Ait Haddou Youssef	6 169	40,5	52,0	7,5					6 169	40,5	52,0	7,5	
	Ouad L'bour	5 869	29,9	54,9	15,2					5 869	29,9	54,9	15,2	
	Irohale	5 854	37,5	53,1	9,3					5 854	37,5	53,1	9,3	
	Rahhala	5 691	32,3	54,6	13,0					5 691	32,3	54,6	13,0	
	Sidi M'Hamed Dalil	5 636	31,2	59,5	9,3					5 636	31,2	59,5	9,3	
Ain Tazitounte	5 509	33,7	56,4	9,9					5 509	33,7	56,4	9,9		
Kouzemt	4 103	35,1	51,3	13,6					4 103	35,1	51,3	13,6		
Province : Ouarzazate	Province : Ouarzazate	295 622	30,2	60,5	9,3	112 092	30,0	63,0	7,0	183 530	30,3	59,0	10,7	
	Zone sinistrée Ouarzazate	295 622	30,2	60,5	9,3	112 092	30,0	63,0	7,0	183 530	30,3	59,0	10,7	
	Ouarzazate (Mun.)	69 420	29,4	63,6	7,0	69 420	29,4	63,6	7,0					
	Tarmigt	40 158	30,3	62,0	7,7	31 059	31,3	61,8	6,9	9 099	26,9	62,6	10,5	
	Skoura Ahl El Oust	24 055	30,1	59,9	10,0	4 332	29,0	62,9	8,1	19 723	30,4	59,2	10,4	
	Imi N'Oulaoune	21 059	36,8	54,3	8,9					21 059	36,8	54,3	8,9	
	Tidli	15 278	32,1	57,9	10,0					15 278	32,1	57,9	10,0	
	Ighrem N'Ougdal	14 801	28,4	61,4	10,2					14 801	28,4	61,4	10,2	
	Ouisselsate	14 140	27,3	60,9	11,8					14 140	27,3	60,9	11,8	
	Telouet	14 060	28,0	61,3	10,6					14 060	28,0	61,3	10,6	
	Iznaguen	12 017	31,0	58,1	10,9					12 017	31,0	58,1	10,9	
	Toundoute	10 606	31,6	57,8	10,6					10 606	31,6	57,8	10,6	
	Ait Zineb	10 062	26,8	62,1	11,1					10 062	26,8	62,1	11,1	
	Siroua	9 678	30,4	58,9	10,7					9 678	30,4	58,9	10,7	
	Amerzgane	8 697	29,1	59,2	11,7					8 697	29,1	59,2	11,7	
	Ghassate	8 448	28,2	59,2	12,6					8 448	28,2	59,2	12,6	
	Idelsane	8 374	29,8	58,4	11,8					8 374	29,8	58,4	11,8	
	Khouzama	7 488	32,3	56,8	10,9					7 488	32,3	56,8	10,9	
	Taznakht (Mun.)	7 281	30,6	61,8	7,5	7 281	30,6	61,8	7,5					
	Province : Taroudannt	Province : Taroudannt	834 907	29,8	59,6	10,6	247 718	28,7	62,9	8,4	587 189	30,2	58,2	11,6
		Zone sinistrée Taroudannt	540 775	30,3	58,9	10,7	127 802	27,9	63,0	9,2	412 973	31,1	57,7	11,2
		Taroudannt (Mun.)	79 553	26,1	64,4	9,5	79 553	26,1	64,4	9,5				
Oulad Berhil (Mun.)		24 192	31,5	61,2	7,2	24 192	31,5	61,2	7,2					
Ahmar Laglalcha		17 918	31,6	60,8	7,6					17 918	31,6	60,8	7,6	
Aoulouz (Mun.)		17 351	30,1	59,8	10,0	17 351	30,1	59,8	10,0					
Sidi Moussa Lhamri		14 972	31,5	60,4	8,1					14 972	31,5	60,4	8,1	
Oulad Aïssa		12 304	29,9	62,1	8,0					12 304	29,9	62,1	8,0	
Issan		12 082	28,2	62,0	9,8					12 082	28,2	62,0	9,8	
El Faïd		11 998	29,2	57,0	13,8					11 998	29,2	57,0	13,8	
Sidi Dahmane		11 955	31,5	61,8	6,6					11 955	31,5	61,8	6,6	
Zaouia Sidi Tahar		11 666	30,0	61,0	9,0					11 666	30,0	61,0	9,0	
Lamhara		11 366	30,6	58,8	10,6					11 366	30,6	58,8	10,6	
Igli		11 184	29,7	60,6	9,7					11 184	29,7	60,6	9,7	
Ait Igas		10 253	31,4	59,5	9,1					10 253	31,4	59,5	9,1	
Sidi Borja		10 000	28,9	62,2	8,9					10 000	28,9	62,2	8,9	
Iguidi		9 100	34,3	54,2	11,6					9 100	34,3	54,2	11,6	



Tableau 4 : Répartition par taux de prévalence du handicap et langues parlées de la population des communes sinistrées par province/ préfecture, RGPH 2014

Province/ Préf.	Commune Sinistrée	Population municipale	Taux de prévalence du handicap	Langues parlées en %				
				Darija	Tachelhit	Tamazight	Tarifit	Hassania
Total Royaume du Maroc	Total Royaume du Maroc	33 610 084	5,1	90,9	14,1	7,9	4,0	0,8
Province : Azilal	Province : Azilal	552 884	5,2	53,6	36,4	54,3	0,0	0,0
	CS Province : Azilal	148 593	4,6	42,1	75,1	23,0	0,0	0,0
	Ait Bou Oulli	11 095	2,9	18,0	60,0	38,8	0,1	0,0
	Ait Oumdis	15 408	4,2	27,7	99,2	0,3	0,0	0,0
	Ait Tamlil	19 930	4,2	29,1	99,5	0,1	0,0	0,0
	Anzou	15 429	4,1	80,7	83,1	9,2	0,0	0,0
	Ouaouizeght	14 570	5,6	63,6	0,8	92,8	0,0	0,0
	Sidi Boukhalif	15 625	5,6	13,2	99,3	0,2	0,0	0,0
	Sidi Yacoub	17 054	3,9	49,3	99,4	0,3	0,0	0,0
	Tabant	14 963	4,4	29,6	4,7	98,5	0,1	0,0
	Tidili Fetouaka	12 759	7,3	64,9	94,3	0,1	0,0	0,0
	Tifni	11 760	4,3	48,3	99,8	0,0	0,0	0,0
	Province : Al Haouz	Province : Al Haouz	571 999	4,9	58,6	85,9	0,2	0,0
CS Province : Al Haouz		571 999	4,9	58,6	85,9	0,2	0,0	0,1
Abadou		10 602	3,3	55,4	96,5	0,1	0,0	0,0
Aghbar		5 182	5,1	25,0	99,7	0,1	0,0	0,0
Aghouatim		30 745	3,6	84,3	82,1	0,2	0,0	0,0
Ait Aadel		7 925	3,5	42,3	99,0	0,1	0,0	0,0
Ait Faska		26 210	4,5	50,6	93,1	0,1	0,0	0,0
Ait Hkim-Ait Yzid		8 812	5,1	30,1	99,7	0,0	0,0	0,0
Ait Ourir (Mun.)		39 108	4,0	83,0	73,3	0,6	0,1	0,0
Ait Sidi Daoud		18 976	5,3	76,3	66,0	0,0	0,0	0,0
Amghras		6 077	5,0	40,8	99,0	0,0	0,0	0,0
Amizmiz (Mun.)		14 299	5,2	75,4	86,5	0,2	0,0	0,2
Anougal		4 353	6,4	31,2	99,5	0,1	0,0	0,0
Asni		21 244	5,3	55,5	96,9	0,1	0,0	1,2
Azgour		6 865	4,2	42,2	99,2	0,1	0,1	0,0
Dar Jamaa		5 911	5,4	43,2	99,6	0,0	0,0	0,0
Ghmat		25 210	4,5	54,4	96,0	0,1	0,0	0,0
Ighil		5 695	5,0	41,6	99,8	0,0	0,0	0,0
Iguerferouane		11 812	5,4	19,2	99,8	0,0	0,0	0,0
Ijoukak		6 700	6,1	33,5	99,4	0,0	0,0	0,0
Imgdal		5 467	4,8	27,5	99,6	0,0	0,0	0,0
Lalla Takarkoust		7 306	4,4	93,7	76,3	0,1	0,2	0,0
Moulay Brahim		11 796	5,7	62,4	97,6	0,0	0,0	0,0
Ouazguita		5 440	4,9	31,1	99,5	0,0	0,0	0,0
Ouirgane		7 727	6,0	29,2	98,1	0,0	0,1	0,0
Oukaimden		4 795	3,1	30,0	99,3	0,1	0,0	0,0
Oulad Mtaa		6 604	7,4	99,6	11,8	1,1	0,0	0,0
Ourika		37 316	3,9	66,5	94,8	0,3	0,0	0,0
Sidi Abdallah Ghiat		29 496	5,3	81,2	66,8	0,2	0,1	0,0
Sidi Badhaj		5 391	9,0	99,8	30,1	0,0	0,0	0,0
Sti Fadma		24 120	4,8	31,8	98,2	0,7	0,0	0,0
Tahannaout (Mun.)		11 623	3,2	90,3	60,1	1,5	0,1	0,2
Talat N'Yaaqoub		7 859	7,5	36,9	98,0	0,0	0,0	0,1
Tamaguert	10 540	4,6	44,5	94,4	0,1	0,0	0,0	
Tamazouzte	15 846	5,0	77,9	97,9	0,2	0,0	0,0	
Tameslohte	28 977	5,1	97,3	25,8	0,8	0,1	0,1	

	Tazart	15 237	5,6	28,3	98,4	0,2	0,0	0,0
	Tidili Mesfioua	21 706	5,5	37,1	99,5	0,0	0,0	0,0
	Tighedouine	22 971	3,1	35,8	99,2	0,1	0,0	0,0
	Tizguine	4 887	8,4	56,6	98,1	0,0	0,0	0,0
	Touama	11 243	6,1	49,5	98,9	0,0	0,0	0,0
	Zerkten	19 926	6,2	33,0	99,4	0,0	0,0	0,0
Province : Chichaoua	Province : Chichaoua	369 494	5,8	64,6	67,3	0,2	0,0	0,3
	CS Province : Chichaoua	327 869	5,8	60,2	75,2	0,2	0,0	0,3
	Adassil	7 454	5,0	41,4	99,7	0,0	0,0	0,0
	Afalla Issen	8 129	6,3	16,0	99,8	0,0	0,0	0,0
	Ain Tazitounte	5 509	5,3	23,1	99,3	0,0	0,1	0,0
	Ait Haddou Youssef	6 169	6,3	24,9	99,3	0,1	0,0	0,0
	Ait Hadi	7 383	8,3	90,1	93,3	0,5	0,0	0,0
	Assif El Mal	7 474	5,1	70,8	98,6	0,2	0,0	0,0
	Bouabout	11 486	4,8	50,0	99,0	0,0	0,0	0,0
	Bouabout Amdlane	7 538	9,4	23,7	99,4	0,0	0,0	0,0
	Chichaoua (Mun.)	27 844	4,2	99,0	15,6	0,8	0,1	0,4
	Douirane	16 138	6,7	49,0	98,9	0,1	0,0	0,0
	Gmassa	9 388	6,2	81,5	84,4	0,1	0,0	4,8
	Ichamraren	7 023	6,4	38,0	99,3	0,1	0,0	0,0
	Imindounit	11 363	2,3	26,1	99,3	0,0	0,0	0,0
	Imintanoute (Mun.)	20 837	5,5	64,9	88,5	0,4	0,0	0,1
	Irohalen	5 854	7,1	13,4	99,6	0,0	0,0	0,0
	Kouzemt	4 103	4,7	14,7	99,2	0,0	0,0	0,0
	Lalla Aaziza	8 448	5,6	27,9	99,7	0,0	0,0	0,0
	Lamzoudia	25 652	4,6	99,6	3,9	0,1	0,0	0,1
	Majjat	13 249	5,8	98,7	32,2	0,1	0,0	0,8
	M'Zouda	23 132	6,3	58,4	99,0	0,0	0,0	0,0
	Nfifa	6 463	7,6	75,4	75,4	0,3	0,0	0,0
	Ouad L'bour	5 869	6,4	56,5	99,5	0,0	0,0	0,0
	Rahhala	5 691	6,9	53,3	98,7	0,0	0,0	0,0
	Saidate	6 427	6,6	98,7	29,3	0,1	0,0	0,4
	Sidi Abdelmoumen	9 007	5,7	52,7	99,6	0,0	0,0	0,0
	Sidi Bouzid Arragragui	8 935	6,9	99,7	17,0	0,2	0,0	0,0
	Sidi Ghanem	9 326	6,8	40,7	99,3	0,2	0,0	0,0
	Sidi M'Hamed Dalil	5 636	6,7	98,6	14,5	0,2	0,0	2,5
	Taouloukourt	10 682	7,1	40,7	98,9	0,0	0,1	0,0
	Timezgadiouine	7 825	7,8	15,1	99,2	0,1	0,0	0,1
	Timlilt	7 078	5,0	18,5	99,5	0,0	0,0	0,0
	Zaouia Annahlia	10 757	4,8	47,6	99,4	0,0	0,0	0,0
Préfecture : Marrakech	Préfecture : Marrakech	1 323 005	5,0	99,1	16,2	1,1	0,1	0,2
	CS Préfecture : Marrakech	509 960	5,6	99,2	14,6	0,7	0,1	0,1
	Agafay	15 452	3,6	99,0	17,3	0,9	0,1	0,2
	Ait Imour	14 544	5,8	99,6	6,9	0,3	0,2	0,3
	Alouidane	28 194	4,2	99,1	14,0	0,8	0,1	0,1
	Harbil	51 860	4,7	99,4	12,1	1,1	0,1	0,1
	Loudaya	32 990	4,3	99,6	7,9	0,2	0,1	0,3
	Marrakech-Médina (Arrond.)	120 222	8,0	99,4	11,3	0,8	0,1	0,1
	Méchouar-Kasba (Mun.)	16 641	6,5	99,1	18,5	0,6	0,1	0,0
	Ouahat Sidi Brahim	25 313	4,1	99,3	15,2	0,7	0,1	0,0
	Oulad Hassoune	23 455	9,3	98,2	8,2	0,4	0,0	0,0
	Saada	67 085	3,4	99,2	20,4	0,6	0,1	0,1
	Sid Zouine	14 954	5,1	99,4	10,8	0,3	0,0	0,1
	Souihla	28 164	4,9	99,4	16,9	1,9	0,1	0,1
	Tassoultante	71 086	5,2	98,6	21,5	0,6	0,1	0,1
Province : Ouarzazate	Province : Ouarzazate	295 622	4,7	59,3	80,5	2,7	0,1	0,1
	CS Province : Ouarzazate	295 622	4,7	59,2	80,5	2,7	0,1	0,1
	Ait Zineb	10 062	4,8	54,6	97,8	0,3	0,0	0,1
	Amerzgane	8 697	5,2	56,6	98,4	0,5	0,0	0,0
	Ghassate	8 448	6,7	22,4	95,8	0,2	0,0	0,0
	Idelsane	8 374	5,3	96,4	29,2	0,4	0,0	0,0
	Ighrem N'Ougdjal	14 801	4,9	59,3	98,9	0,1	0,0	0,0
	Imi N'Oulaoune	21 059	4,3	31,3	99,2	0,2	0,0	0,0
	Iznaguen	12 017	7,7	29,9	99,3	0,2	0,0	0,0

	Khouzama	7 488	7,7	20,0	99,6	0,0	0,0	0,0
	Ouarzazate (Mun.)	69 420	3,3	90,4	62,1	6,8	0,2	0,3
	Ouisselsate	14 140	6,5	29,2	99,4	0,1	0,0	0,0
	Siroua	9 678	5,9	31,1	99,3	0,2	0,0	0,0
	Skoura Ahl El Oust	24 055	5,6	82,1	41,3	2,5	0,0	0,0
	Tarmigt	40 158	3,9	61,8	79,3	3,6	0,0	0,2
	Taznakht (Mun.)	7 281	2,9	62,3	91,9	2,7	0,0	0,1
	Telouet	14 060	4,7	37,8	99,0	0,1	0,0	0,1
	Tidli	15 278	3,9	40,9	95,1	4,6	0,0	0,0
	Toundoute	10 606	5,7	35,5	98,6	0,2	0,0	0,0
Province : Taroudannt	Province : Taroudannt	834 907	5,4	68,2	59,9	0,3	0,0	0,3
	CS Province : Taroudannt	540 775	5,4	60,2	71,8	0,3	0,0	0,2
	Agadir Melloul	8 826	5,9	26,3	98,7	0,1	0,0	0,0
	Ahl Tifnoute	5 910	5,0	24,4	99,2	0,3	0,0	0,0
	Ahmar Laglalcha	17 918	4,9	94,7	27,4	0,3	0,0	0,1
	Ait Igas	10 253	3,5	70,0	91,6	0,0	0,0	0,2
	Ait Makhlof	4 752	6,0	63,8	68,7	0,3	0,0	0,0
	Aoulouz (Mun.)	17 351	4,9	38,8	93,0	0,7	0,1	0,2
	Arazane	7 964	5,2	53,9	97,6	0,2	0,0	0,0
	Argana	4 798	8,2	31,3	99,2	0,0	0,0	0,1
	Askaouen	7 407	6,8	31,1	98,7	0,1	0,1	0,0
	Assaisse	6 838	6,5	16,0	99,5	0,0	0,0	0,0
	Assaki	8 159	8,0	36,6	97,5	0,2	0,0	2,2
	Bigoudine	5 131	9,3	33,3	99,0	0,0	0,0	0,0
	Bounrar	6 304	9,4	39,9	99,9	0,0	0,0	0,0
	Eddir	7 544	5,1	51,7	93,3	0,1	0,0	0,0
	El Faid	11 998	5,9	27,8	99,4	0,0	0,0	0,0
	Freija	8 792	4,2	96,4	22,0	0,4	0,0	0,3
	Ida Ou Gailal	6 436	6,0	35,2	97,7	0,1	0,0	0,0
	Ida Ou Moumen	6 105	5,1	82,3	48,3	0,2	0,0	0,0
	Ida Ougoummad	7 874	8,9	36,1	99,3	0,3	0,0	0,0
	Igli	11 184	5,1	93,7	28,8	0,1	0,0	0,0
	Igoudar Mnabha	8 720	3,4	93,2	25,2	0,2	0,0	0,4
	Iguidi	9 100	3,9	33,6	99,3	0,3	0,0	0,0
	Imilmaiss	6 584	6,1	16,9	99,5	0,0	0,0	0,0
	Imoulass	8 365	5,9	18,2	99,7	0,0	0,0	0,0
	Issen	12 082	5,3	98,1	15,6	0,1	0,1	0,8
	Lamhara	11 366	6,0	62,0	90,7	0,1	0,0	0,0
	Lamnizla	4 207	6,8	28,0	98,8	0,1	0,1	0,0
	Oulad Aissa	12 304	4,2	94,9	32,3	0,3	0,1	0,7
	Oulad Berhil (Mun.)	24 192	3,6	83,4	61,3	0,7	0,0	0,3
	Ouneine	7 850	3,5	23,8	99,4	0,1	0,0	0,0
	Ouzioua	7 670	4,3	31,5	98,3	0,2	0,0	0,0
	Sidi Abdellah Ou Said	3 463	6,6	35,4	99,4	0,1	0,0	0,0
	Sidi Borja	10 000	4,1	84,4	44,1	0,1	0,0	0,2
	Sidi Dahmane	11 955	3,9	90,4	49,0	0,3	0,0	0,3
	Sidi Hsaine	7 399	6,1	31,7	99,4	0,2	0,0	0,0
	Sidi Moussa Lhamri	14 972	3,9	98,9	9,1	0,1	0,0	0,0
	Sidi Ouaziz	8 282	4,6	31,9	96,0	0,0	0,0	0,0
	Tafingoult	6 594	7,3	27,0	98,7	1,1	0,0	0,0
	Tafraouten	7 932	6,6	36,4	98,4	0,0	0,0	0,0
	Talgjount	5 816	4,0	39,4	99,4	0,0	0,0	0,0
	Taliouine (Mun.)	6 706	6,1	57,9	93,8	1,2	0,0	0,2
	Talmakante	3 991	4,3	10,8	98,9	0,0	0,0	0,0
	Tamaloukte	4 720	8,9	52,6	98,9	0,2	0,0	0,0
	Taouyalte	7 427	6,6	33,2	99,5	0,1	0,1	0,0
	Taroudannt (Mun.)	79 553	4,6	95,6	44,6	0,6	0,1	0,2
	Tassousfi	6 724	9,4	28,6	99,4	0,1	0,0	0,0
	Tazemmourt	6 035	4,9	60,1	98,1	0,0	0,0	0,2
	Tigouga	4 546	5,9	28,0	99,6	0,0	0,0	0,0
	Tinzart	5 902	4,0	32,6	96,8	0,1	0,0	0,0
	Tiout	2 883	7,2	54,4	99,0	0,0	0,1	0,1
	Tirasse	6 352	9,8	21,8	99,6	0,0	0,0	0,0
	Tizgzaouine	5 272	7,7	27,4	99,7	0,0	0,0	0,0

	Tizi NTest	5 182	11,1	29,6	99,8	0,1	0,0	0,0
	Toubkal	8 489	4,9	24,0	99,5	0,1	0,0	0,0
	Toughmart	6 746	7,9	30,0	99,2	0,0	0,0	0,0
	Zagmouzen	8 184	5,1	27,8	99,6	0,0	0,0	0,0
	Zaouia Sidi Tahar	11 666	4,1	97,8	16,9	0,2	0,1	0,5